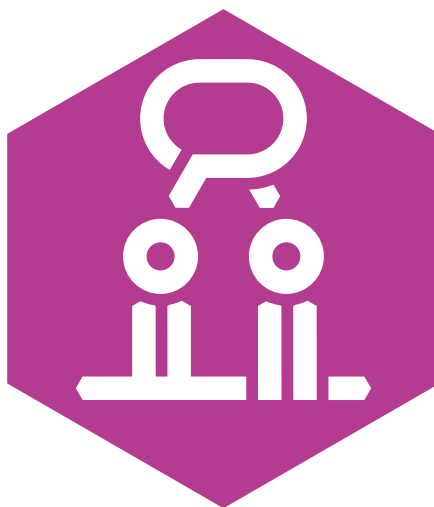


SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
CONSTATS.....	3
PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL	
INTRODUCTION	7
NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
I. UNE VILLE INCLUSIVE	9
II. UNE VILLE DURABLE	26
III. UNE VILLE DISPOSANT D'UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT	43
IV. UNE VILLE ENTREPRENANTE	62
V. UNE VILLE ACTIVE	68
VI. UNE VILLE CONSTRUITE PAR LES CITOYENS	79
VII. UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE	85
LE SUIVI DU PST	88

AVANT-PROPOS



A nouvelle mandature, nouvelle page d'écriture pour la ville, pour les Carolos, et avec leur concours. L'exercice de rédaction d'un Plan stratégique transversal (PST) est nouveau pour la Ville de Charleroi et, quitte à innover, la nouvelle équipe en place a voulu y intégrer une dimension participative supplémentaire, également inédite, et visant à mieux impliquer le citoyen dans la construction de la ville de demain.

En effet, si le PST consiste en la traduction, en actions concrètes, du projet politique de la majorité (notre projet de ville) afin que celui-ci puisse être concrètement mis en œuvre par les différents départements de l'administration, Charleroi a ajouté au processus une vaste consultation de la société civile appelée à mettre en discussion quelque 25 thématiques du projet de ville et à échanger autour d'idées, parfois à parfaire, parfois à ajouter aux idées déjà existantes. Nous avons appelé cela, les « Etats généraux de la Ville de Charleroi ». Ceux-ci se sont déroulés, au fil de rencontres, d'ateliers de travail, du mois de février au mois de juin 2019 soit en amont de la rédaction du présent document.

Personne, à part Charleroi, n'a mis en œuvre un tel processus participatif visant à co-construire la ville de demain avec le concours direct des citoyens, de son tissu associatif, de celles et ceux qui étaient déjà impliqués dans une dynamique participative et de ceux qui se montrent désireux de se lancer dans cette voie. Les pages qui suivent rendent compte, en partie, des conclusions de ces échanges.

Paul Magnette
Bourgmestre

CONSTATS



LA VILLE DE CHARLEROI

Charleroi : 202.267 habitants¹

Bassin de Vie : 600.000 habitants

Grands axes internationaux connectés

Deux périphériques autoroutiers

Un aéroport : BSCA

> 8M de passagers en 2018

>185 destinations

Gare de Charleroi sud : 8 millions de passagers par an

UNE TRANSFORMATION EN PROFONDEUR

La ville de Charleroi, première métropole de Wallonie, a entamé une mue profonde, qui se traduit à la fois par des travaux matériels améliorant l'espace public, les bâtiments et les infrastructures, et par un soutien apporté à tout ce qui, de manière plus immatérielle, contribue à la vitalité et à la cohésion sociale de la cité.

Avec pour objectif d'optimiser ses missions de services publics, Charleroi a, sous la précédente mandature, opéré un redécoupage de son territoire en districts, au nombre de cinq, de superficies géographiques différentes mais de volumes de population constants (+/- 40.000 habitants par districts).

En termes d'investissements publics, une première enveloppe FEDER de 59 millions d'euros a permis à Charleroi d'intervenir sur l'espace public (avec la rénovation d'un grand nombre de rues et de places) mais aussi sur la rénovation de l'ancienne Banque Nationale, dorénavant convertie en cinéma de quartier abritant un centre de gaming, etc. Cette opération a été éminemment porteuse pour la ville puisqu'elle a généré plus de 300 millions d'investissements privés avec entre autres le centre commercial Rive Gauche, la rénovation d'une série de commerces et, surtout, à la clé, le renouveau de la dynamique commerciale de la Ville Basse.

¹ Recensement au 1^{er} janvier 2019 source Statbel

C'est maintenant vers la Ville Haute que les regards se tournent. Une nouvelle enveloppe de fonds FEDER d'un montant de 142 millions d'euros va permettre la rénovation d'une série de rues de la Ville Haute, de même qu'elle va permettre l'avènement d'un pôle événementiel au travers de la reconfiguration du Palais des Expositions (le chantier vient de débiter), la rénovation du Palais des Beaux-Arts et la création d'un Palais des Congrès.

Ajoutons à cela une série d'investissements subsidiés par la Région wallonne pour compléter la Ville Haute d'un vrai campus universitaire, de sorte d'offrir, aux jeunes Carolos, la possibilité d'étudier au sein de leur ville. Si les financements ont été obtenus sous la mandature 2012-2018, c'est bien cette nouvelle mandature qui verra la concrétisation de tous ces projets et le renouveau très attendu de la Ville Haute.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE ET SOURCE D'OPPORTUNITÉS (LA DYNAMIQUE CATCH)

Bien sûr, la crise et le contexte économique difficile, tant celui des années 70 que plus récemment la crise de 2008 n'ont pas épargné Charleroi. Après les multiples fermetures qui ont frappé l'industrie métallurgique, Charleroi a encore dû essuyer l'arrêt tragique et ô combien brutal de Caterpillar. Et, toujours, Charleroi a pu se relever. Les chiffres montrent qu'au cours des dix dernières années, quelque 10.000 emplois ont été perdus tandis que 11.000 postes ont été créés.

Et face à l'adversité Charleroi a aussi trouvé la lucidité d'identifier les potentialités de son avenir économique au travers du plan CATCH (Catalyst for Charleroi). Quatre piliers économiques déjà ancrés sur le territoire (les sciences du vivant, la manufacture de pointe, l'aéroport et l'activité logistique et le digital) et dont les forces économiques locales s'efforcent de booster le développement avec, déjà, un grand nombre de succès engrangés.

On peut citer le Biopark, installé il y a 20 ans sur le plateau nord de Charleroi et véritable exemple du redéploiement économique local avec aujourd'hui quelque 1.700 postes et la perspective d'atteindre les 3.000 effectifs dans un horizon de 3 à 4 ans. Le Biopark représente aujourd'hui un ensemble de 50 entreprises et près de 200 millions de capitaux levés. Pour faire face à sa croissance, le Biopark se dote aujourd'hui d'une structure spécifique appelée Biopark DeV (ex I-Tech Incubator) et anticipe déjà la création d'un nouvel incubateur de 25.000 m² pour l'accueil de futurs entreprises.

Le digital connaît lui aussi un déploiement sans précédent et principalement localisé au niveau des quais de la Ville Basse (notamment avec la présence des Dirty Monitors) sans oublier le pôle de Marcinelle (Dreamwall, Keywall) dont la réputation rayonne par-delà les frontières. L'un des enjeux consiste dès lors à encourager la formation dans les métiers du numérique. L'ambition est de créer un centre de formation, appelé « E6K (Ecole 6000) multi-opérateurs et dédié exclusivement aux métiers du numérique. Ce projet prendra place dans l'ancien tri postal de Charleroi où près de 2 000 m² d'espaces bureaux seront complètement réaménagés pour accueillir des programmes de formations innovants dédiés aux technologies numériques et proposés par divers opérateurs, publics comme privés.

L'aéroport continue son déploiement effréné avec, chaque année, de nouveaux records engrangés tant en termes de passagers (>8 Millions en 2018) qu'en termes de nouvelles destinations. L'ambition est d'y créer 1.300 à 2.000 emplois d'ici 2025. L'amélioration de la mobilité, rendue compliquée suite au développement rapide d'activités à proximité immédiate de l'aéroport, est au cœur des enjeux de la poursuite du développement. C'est pourquoi, l'allocation d'un budget wallon

de 150 M euros, dont 75 dédiés spécifiquement à Charleroi, a été validée en 2018 pour répondre à ces questions de mobilités déclinées en 3 axes :

- Mobilité routière ;
- Transports en commun ;
- Mobilité douce.

Pour ce qui est enfin de la manufacture de pointe, les constats mettent en lumière la nécessité de créer un hub sectoriel en ingénierie, un peu sur le modèle du Biopark. C'est ce qui est actuellement en cours au travers du projet « A6K - Advanced Engineering Center » qui tend à reconvertir l'ancien tri postal de Charleroi en un centre multi-opérateurs dédié aux sciences de l'ingénieur. A6K (Atelier 6000) est le résultat d'un partenariat entre la cellule CATCH, Sambrinvest, la SNCB, le Gouvernement wallon, Digital Wallonia et la Ville de Charleroi.

L'objectif consiste à rassembler en un même lieu des équipes de fleurons industriels (par exemple AGC, Thales Alenia Space, Alstom), des PME, des centres de recherche (comme Cetic, Cenaero, Sirris ou Multitel), des activités de services (Akka, I-care), des acteurs institutionnels (dont les pôles de compétitivité Mecatech et Skywin) mais également des programmes d'incubation (AE.ccelerator, WSL) en vue de favoriser l'émulation de nouveaux projets technologiques à haute valeur ajoutée.

UNE VILLE EN TRANSITION : RÉUSSIR LE PARI DE LA VILLE DURABLE

Lutter contre les conséquences du réchauffement climatique est un enjeu qui dépasse bien entendu les frontières communales ; néanmoins, c'est la conjonction de l'ensemble des efforts réalisés par chacun et à tous les niveaux qui feront de la transition un objectif atteignable. Les mesures du Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) adoptées en 2017 doivent être poursuivies et mises en œuvre et, si nécessaire, renforcées et accélérées en vue d'atteindre l'objectif d'une ville « zéro carbone » à l'horizon de 2050.

Pour Charleroi il s'agit de prendre les mesures nécessaires en matière d'environnement, de mobilité, d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments mais aussi de renforcer la présence de la nature en ville (avec notamment la préservation de ses richesses vertes et bleues, la valorisation des terrils, etc.) de sorte d'offrir un grand nombre d'avantages en termes de santé publique, de qualité du cadre de vie.

UNE VILLE QUI VIT ET CONSTRUIT AVEC SES CITOYENS

En lien direct avec l'amélioration du cadre de vie, Charleroi a amorcé, sous la précédente mandature une dynamique participative afin de co-construire, avec les Carolos, le Charleroi de demain. Articulée de manière transversale, la participation peut être déclinée sur un très grand nombre de matière : on l'a dit, amélioration du cadre de vie mais aussi, politique sociale, des aînés, animation de quartier, renforcement de la nature en ville, etc. et permet de nombreuses collaborations avec la vie associative et les opérateurs culturels et de l'enseignement.

L'enjeu est d'aller plus loin et de réussir le pari de la mobilisation citoyenne dans un très grand nombre de projets menés par la Ville. La Ville compte déjà un certain nombre d'organes participatifs dont les 5 conseils de participation dont l'installation a débuté à partir de 2013 au centre de Charleroi avant d'être élargis aux 5 districts. Par ailleurs, Charleroi bénéficie du précieux concours de conseils

consultatifs, essentiellement composés de citoyens pour les matières les plus diverses : mobilité, aménagement du territoire, égalité femme homme, personne porteuse de handicap, aînés, cultes etc. Décidée à poursuivre cette dynamique d'implication du citoyen, la Ville se dotera tout prochainement d'un conseil consultatif du bien-être animal. Enfin, elle a doublé le volume des budgets citoyens permettant aux comités de quartier, au tissu associatif local, etc. d'obtenir des subsides en vue de réaliser des projets d'animation de quartiers ou de petits aménagements (espace de convivialité, terrain de pétanque par exemple,...) Dans son nouveau projet de ville, la majorité prévoit de poursuivre et d'amplifier cette dynamique participative. Elle l'a déjà montré dès l'entame de la mandature 2018-2024 avec l'organisation des Etats généraux, une vaste consultation de la société civile autour de quelque 25 thématiques du projet de ville.

LA DIMENSION MÉTROPOLITAINE

On le voit très bien, dans les lignes qui précèdent, un grand nombre d'enjeux ci-dessus cités s'inscrivent naturellement dans un cadre supracommunal dans lequel Charleroi doit asseoir sa position de première métropole de Wallonie. A l'initiative du Comité de Développement Stratégique de Charleroi-Métropole, de la Ville de Charleroi, une Conférence des Bourgmestres a été créée en partenariat avec 28 communes des environs immédiats de Charleroi. Vingt-huit communes qui n'appartiennent pas à un découpage provincial ou à un quelconque découpage formel mais qui naturellement, nouent des liens entre elles. L'une des dimensions qui a préfiguré à sa constitution consiste en la cartographie des communications mobiles. Celle-ci montre une forte concentration de communications entre les 28 communes retenues, témoin que les habitants de ces territoires se parlent et sont donc en lien les uns avec les autres.

Un travail commun autour de la métropole a donc été entamé pour développer harmonieusement le territoire, mieux mettre en valeur les richesses de toutes les entités qui le composent et travailler certains pans de la gestion publique, notamment la mobilité, le tourisme, etc. en regardant légitimement au-delà des frontières de Charleroi.

UN PROJET DE VILLE AMBITIEUX

En regard des enjeux décrits ci-dessus, au travers de son projet de ville, la nouvelle majorité en place de la Ville de Charleroi entend non seulement poursuivre la transformation entamée sous la précédente mandature mais aussi continuer d'asseoir Charleroi en tant que première métropole de Wallonie. Pour ce faire, la Ville articule ses priorités autour de 7 axes :

1. Une ville inclusive
2. Une ville durable
3. Des services publics performants
4. Une ville entreprenante
5. Une ville active
6. Une ville construite par les citoyens
7. Une métropole rayonnante

Retrouvez l'entièreté du projet de ville sur <https://www.charleroi.be/vie-communale/projet-de-ville>

Ce sont ces objectifs, traduits en action concrètes que vous retrouverez dans le présent document et qui seront pilotées et mises en œuvre par l'administration.

PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

INTRODUCTION

Stratégie et transversalité

Le PST permet de dessiner les contours d'un véritable programme pour notre commune et d'en dégager les actions prioritaires. Il n'est certainement pas un plan de plus. Au contraire, il vise à :

- offrir une vue transversale des politiques dans un document unique et évolutif ;
- professionnaliser la gestion communale ;
- impliquer et fédérer les agents autour d'un projet ;
- englober tous les plans auxquels la commune participe (plan stratégique de sécurité et de prévention, plan de cohésion sociale, plan communal de mobilité, plan communal de développement de la nature, plan de gestion...);
- planifier les ressources, définir des actions prioritaires et établir un plan financier.

On pourrait comparer le PST à un véritable plan d'entreprise. Il est en quelque sorte une feuille de route évolutive qui doit aider notre commune à programmer ses actions en fonction d'objectifs déterminés. Ce programme définit donc des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés en projets. Il repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'administration.

Deux volets pour un même objectif

Le PST est construit autour de deux grands volets : le volet interne et le volet externe. Même si dans un premier temps, ces 2 volets ont fait l'objet d'analyses distinctes, la Ville de Charleroi a décidé de ne pas les dissocier, les jugeant totalement complémentaires à la bonne réalisation de ses objectifs.

En effet, si le volet interne concerne principalement l'administration générale et l'organisation des services communaux (sous la supervision du Directeur Général, des Inspecteurs Généraux et du Directeur Financier), le volet externe, porte sur le développement des politiques que l'autorité locale entend mener.

Très clairement, la vocation du PST consiste à être la feuille de route des services de l'administration dans la concrétisation des axes du projet de ville. Il s'agit essentiellement d'opérationnaliser les objectifs stratégiques en les déclinant en lignes d'action qui se traduisent en autant de missions à répartir entre les services.

On ne s'étonnera donc pas de ne retrouver ici que ce qui peut et doit être piloté par l'administration, certains projets de la déclaration de politique communale étant considérés hors périmètre du PST parce que relevant directement de la décision politique ou se jouant à d'autres niveaux de pouvoir. Ainsi en va-t-il par exemple de la gratuité des transports en commun (en priorité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans). Ce projet et un certain nombre d'autres ne figurent pas dans le PST mais ne sont, bien évidemment, pas oubliés pour autant. Ils seront pris en charge par ailleurs.

Du projet de Ville aux Etats généraux

Adopté par le Conseil communal, dès son installation, en décembre 2018, le projet de Ville constitue une feuille de route politique couvrant la durée de son mandat et comportant les principaux projets politiques. Subdivisé en plusieurs axes pouvant être traduits en objectifs stratégiques, cet outil de gouvernance est également le socle ayant servi à la construction du PST.

De plus, la Ville de Charleroi a mis en place lors de cette nouvelle mandature un nouvel outil orienté « citoyens » : les Etats généraux, nouvelle approche de la gouvernance voulue par les autorités politiques, qui se basent sur une démarche participative. Des rencontres, portant sur quelque 25 grandes thématiques (<https://www.charleroi.be/vie-communale/projet-de-ville>) , avec des acteurs de la société civile et des citoyens ont été organisées depuis le mois de février dernier afin de confronter le projet de ville aux attentes de la société civile, de valider les hypothèses du projet de ville, d'aller plus loin dans l'analyse de nombreux enjeux et de co-construire des propositions d'actions concrètes.

UNE VILLE INCLUSIVE

Par son histoire, Charleroi est caractérisée par une grande mixité sociale et empreinte de multi culturalité. Notre volonté est de donner à chacun la capacité d'épanouir l'ensemble de ses capacités. Notre Ville ne se relèvera pleinement que si tous les Carolos y trouvent leur place et s'y investissent.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1

Rénover des bâtiments scolaires communaux et autres espaces publics destinés à l'accueil de l'enfant

1. Rénover des bâtiments scolaires

- ◆ Fixer les travaux réalisables et programmer leur mise en œuvre.

En lien avec : Plan d'Action local pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) et Quasi Zéro Energie (QZEN+)

2. Rénover ou aménager des cours de récréation

- ◆ Recenser les écoles où il est nécessaire de rénover ou d'aménager des espaces de jeux ;
- ◆ Fixer les travaux d'aménagement réalisables et programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Garantir l'achat de jeux par le biais d'un marché stock.

En lien avec : PAEDC

3. Rénover des crèches communales

- ◆ Fixer les travaux de rénovation à réaliser ;
- ◆ Envisager la construction d'une nouvelle crèche « basse énergie » et solliciter la Région wallonne et le Plan Cigogne pour obtenir des subsides.

En lien avec : PAEDC et QZEN+

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : le bureau d'études, les services de la direction de l'enseignement, des crèches et de la nature en ville.

Corrélation avec les Etats généraux :

Le processus de consultation, en matière de petite enfance, a relevé le besoin d'évaluer la satisfaction et les attentes des familles en partenariat avec les acteurs du secteur et de compléter l'offre d'accueil de manière à répondre à l'évolution des besoins spécifiques. On relève aussi une demande pour des projets d'accueil permettant de soutenir les parents en recherche d'emploi ou en formation. Enfin, il a été question d'améliorer la gestion en matière d'inscription et d'améliorer le travail de réseau entre les opérateurs de la petite enfance depuis la naissance à l'entrée à l'école.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Promouvoir une pédagogie innovante et ouverte dans l'enseignement communal en intégrant dans le parcours scolaire des élèves des préceptes de vie et en soutenant des structures qui accompagnent les enseignants

1. Rendre gratuit l'accès aux piscines pour les publics scolaires

- ◆ Revoir les règlements et la convention avec la RCA afin de permettre l'accès gratuit aux piscines pour les publics scolaires, en priorité pour l'enseignement fondamental ;
- ◆ Revoir le règlement financier.

2. Intégrer dans le parcours de l'enseignement communal fondamental l'accès à la culture

- ◆ Développer un « PASS » culture gratuit dans le cadre scolaire, pour les élèves, de la 3^e maternelle à la 6^e primaire, afin de les sensibiliser aux attraits du monde culturel carolo ;
- ◆ Organiser tout au long de l'année les visites et spectacles, en tenant compte des demandes des écoles ;
- ◆ Mettre à la disposition des écoles les moyens de se déplacer vers les lieux culturels locaux ;
- ◆ Indépendamment du « PASS », mieux faire connaître aux élèves le patrimoine culturel local, en incitant les écoles à accroître les excursions culturelles dans nos musées (musées communaux et ASBL).

3. Instituer un conseil des élèves

- ◆ Promouvoir le projet auprès du monde enseignant et le sensibiliser aux principaux axes ;
- ◆ S'inspirer des projets « Notre commune » et « C Ma Ville » de l'AEI (agence wallonne à l'entrepreneuriat et l'innovation) – LJE (Les Jeunes Entreprises).

4. Faciliter l'accès à l'enseignement ordinaire aux enfants porteurs d'un handicap

- ◆ Amplifier les processus d'intégration d'enfants porteurs de handicap dans les classes de l'enseignement ordinaire ;
- ◆ Former les enseignants à ne pas confondre difficultés scolaires et troubles d'apprentissage ;
- ◆ Aménager raisonnablement les écoles / classes selon le protocole prévu par la FWB.

5. Lutter contre l'échec scolaire notamment en collaborant avec les familles ou en développant des pédagogies nouvelles

- ◆ Soutenir les équipes éducatives dans la mise en place d'alternatives au redoublement par un accompagnement adapté ;
- ◆ Revoir le projet pédagogique et le projet éducatif du pouvoir organisateur de la Ville afin de le réactualiser, de l'adapter à la société actuelle et mieux le promouvoir ;
- ◆ Renforcer le travail avec les services d'aide en milieu ouvert, en développant des collaborations plus régulières et suivies ;
- ◆ Organiser des cafés parentaux en collaboration avec la division pédagogique et les représentants politiques (projet pilote) ;

- ◆ Adopter et mettre en œuvre une feuille de route afin d'améliorer le fonctionnement du pouvoir organisateur de la Ville de Charleroi ;
- ◆ Valoriser davantage financièrement la prise en charge des études dirigées.

6. Intégrer dans le parcours de l'enseignement communal fondamental la découverte de la nature

- ◆ Sensibiliser davantage les élèves aux questions environnementales notamment via le service « nature en ville » et les ASBL locales ;
- ◆ Continuer à promouvoir la visite de fermes pédagogiques ;
- ◆ Renforcer les partenariats avec les associations de protection de la nature ;
- ◆ Organiser des classes vertes locales dans la région de Charleroi (Charleroi Métropole) en partenariat avec des ASBL locales.

7. Intégrer dans le parcours de l'enseignement communal fondamental l'accès à l'alimentation naturelle

- ◆ Diminuer le gaspillage alimentaire au sein des écoles, en sensibilisant les élèves ;
- ◆ Sensibiliser les élèves aux circuits courts et produits locaux par des animations et/ou des folders ainsi que par le choix des fournisseurs ;
- ◆ Promouvoir, à travers des animations, une alimentation équilibrée (en collaboration avec la tutelle sanitaire et le service de promotion de la santé à l'école).

8. Intégrer dans le parcours de l'enseignement fondamental l'apprentissage de la sécurité routière et l'utilisation de modes de déplacement doux

- ◆ Promouvoir les projets relatifs à la sécurité routière en partenariat avec des associations spécialisées et la zone de police ;
- ◆ Réorganiser le parcours vélo, en collaboration avec la zone de police et la division des sports (cellule vélo) ;
- ◆ Sensibiliser les élèves les plus âgés aux problèmes de la vitesse et de l'alcool au volant, par le biais d'intervenants extérieurs et d'associations ;
- ◆ Proposer aux écoles, parents et associations de parents des formations aux modes de déplacement doux en toute sécurité afin que chaque élève de 5^e primaire puisse obtenir son brevet du cycliste ;
- ◆ Proposer aux élèves du dernier cycle du secondaire des cours théoriques préparant au permis de conduire, durant les jours blancs.

9. Intégrer dans le parcours de l'enseignement fondamental des actions liées à la propreté

- ◆ Sensibiliser au tri des déchets, en collaboration avec TIBI ;
- ◆ Organiser une opération propreté telle qu'une marche « ramassage des déchets » ;
- ◆ Equiper toutes les écoles de poubelles de tri ;
- ◆ Installer dans chaque école des poubelles adaptées et en suffisance ;
- ◆ Organiser des visites de parc à conteneurs.

10. Intégrer dans le parcours de l'enseignement communal fondamental l'apprentissage de l'utilisation rationnelle de l'énergie

- ◆ Promouvoir les projets relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie, en partenariat avec des associations spécialisées et les opérateurs actifs dans les bâtiments communaux ; participer à des appels à projets (Fédération Wallonie Bruxelles, Europe, Région,...) afin de financer une partie des interventions extérieures ;
- ◆ Accompagner chaque projet de rénovation énergétique d'une école en partenariat avec les opérateurs actifs dans les bâtiments communaux ;
- ◆ Dans le cadre de l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable, prévoir un affichage didactique dans le hall d'entrée des bâtiments concernés.

11. Soutenir les structures qui accompagnent les enseignants et les familles d'enfants à profil « atypique »

- ◆ Développer les différents types de collaborations possibles avec des institutions et structures spécialisées, par le biais de campagnes de sensibilisation, formations et soutiens spécifiques ;
- ◆ Sensibiliser et former davantage les enseignants aux troubles de l'apprentissage, en développant les collaborations entre la division pédagogique de l'enseignement et des structures spécialisées ;
- ◆ Former les enseignants qui ont des élèves à profil « atypique » à gérer les difficultés sans risquer la stigmatisation, grâce à une collaboration entre la division pédagogique de l'enseignement et des structures spécialisées.

12. Soutenir les ASBL qui accompagnent les initiatives associatives de lutte contre l'échec scolaire, comme les écoles de devoirs

- ◆ Etablir un cadastre des écoles de devoirs pour ensuite mieux les faire connaître au sein des écoles et des familles ;
- ◆ Viser la gratuité des écoles de devoirs, par exemple en les aidant à obtenir la reconnaissance par la Fédération Wallonie Bruxelles afin qu'elles obtiennent une subvention ;
- ◆ Favoriser la mise à disposition gratuite des locaux pour les écoles de devoirs.

13. Soutenir les structures (internes et externes) qui luttent contre l'échec scolaire, à travers l'apprentissage de la langue française

- ◆ Donner une meilleure visibilité aux cours de « français langue étrangère » donnés dans l'enseignement de promotion sociale ;
- ◆ Développer des cours de « français langue étrangère » pour les parents d'élèves organisés par l'enseignement de promotion sociale, au sein de l'enseignement fondamental ;
- ◆ Viser la gratuité et l'extension de ces cours de « français langue étrangère » (intégration sociale).

14. S'associer aux structures qui accompagnent les initiatives visant à combattre le harcèlement physique ou moral en milieu scolaire

- ◆ Développer davantage les collaborations avec les AMO, les universités (régulation des cours de récréation, mise en place d'espaces réguliers de parole...);
- ◆ Identifier des personnes relais pour ces structures.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de l'enseignement, des sports, de la division de la culture, des économies d'énergie, de l'accueil temps libre et de la santé.

Partenaires pressentis : régie communale autonome (RCA), Fédération Wallonie Bruxelles, Tibi et le secteur associatif.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux de l'enseignement valident bien entendu l'objectif opérationnel énoncé à travers les 8 ateliers thématiques consacrés à la lutte contre l'échec scolaire, la gratuité, le bien-être à l'école, le « big 5 éducatif » (découverte et sensibilisation à la culture, la nature, l'alimentation saine, la propreté, la sécurité routière), les métiers d'avenir à travers l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement supérieur à Charleroi, les passerelles entre opérateurs de formation et l'évolution de notre enseignement artistique.

Les participants aux EG ont évoqué des difficultés liées à l'hygiène et à l'identification de leur gourde par les élèves si elles sont toutes identiques. La Ville envisage donc la distribution de gourdes en métal, plus durables, plus hygiéniques et permettant de les personnaliser. Cette action sera menée avec TiBi, à faible coût pour la Ville.

Une attention particulière s'est portée notamment sur la sécurité aux abords des écoles. Ensuite le climat scolaire a été évoqué de manière très large (harcèlement, intégration d'enfants au profil atypique, coopération entre élèves). De même, des questions portant sur le fonctionnement ont été soulevées : accès démocratique aux sorties scolaires et repas de qualité, l'évaluation par les notes, le lien entre les activités en milieu scolaire et les activités extérieures ; la cohérence entre les différentes étapes de l'apprentissage et, au-delà, entre les apprentissages et les débouchés professionnels, en ce compris la faculté d'entreprendre). Enfin, le besoin de valoriser l'enseignement artistique a été pointé.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Diversifier et améliorer l'offre d'accueil des enfants

1. Donner accès aux bâtiments scolaires, en dehors des heures de classe, aux associations sportives, culturelles et aux écoles de devoirs

- ◆ Etablir une liste des salles de bâtiments scolaires qui peuvent être « affectées » à d'autres fins ;
- ◆ Définir à quel usage ces salles peuvent être destinées et établir un planning de disponibilité ;
- ◆ Fixer un cadre clair pour l'utilisation de ces salles ;
- ◆ Simplifier les possibilités de mise à disposition de salles de classes.

2. Soutenir tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, permettant aux parents de se former, chercher un emploi mais aussi faire face à d'autres situations occasionnelles (problème de santé, naissance, force majeure,...)

- ◆ Analyser l'offre d'accueil sur la base d'un questionnaire rédigé avec les partenaires de la petite enfance, à destination des parents ; mettre en place les procédures administratives pour compléter l'offre d'accueil, si nécessaire ;
- ◆ Analyser comment mettre en place des structures spécifiques communales ou par le biais d'ASBL, pour les enfants de plus de 18 mois ;
- ◆ Analyser la façon de mettre en place une structure « test » proposant des horaires plus souples et mieux adaptés au rythme actuel des familles ;
- ◆ Mener une réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'accueil ou de garde d'enfants malades ;
- ◆ Collaborer avec le CRIC pour l'accueil des parents qui ne maîtrisent pas le français.

3. Faciliter la gestion des crèches

- ◆ Upgrader l'outil informatique actuel de gestion des crèches afin de permettre des échanges avec le portail de l'ONE et d'établir des statistiques performantes ;
- ◆ Optimiser la gestion des inscriptions ;
- ◆ Mesurer les besoins en matière de garde d'enfants malades et adopter des solutions adaptées ;
- ◆ Accorder une attention particulière aux parents qui ne parlent pas français.

En lien avec : PAEDC

4. Réaliser une étude auprès des enfants et des jeunes

- ◆ Collaborer avec l'observatoire du CPAS pour réaliser un monitoring sur les enfants et les jeunes de l'entité ;
- ◆ Définir des thématiques et ensuite proposer des projets qui répondent réellement aux besoins mis en avant ;
- ◆ Mettre en place une collaboration entre la coordination de l'ATL et des écoles supérieures afin que des étudiants réalisent des recherches thématiques ;
- ◆ Analyser les besoins de l'enfant, sur base de la Convention des Droits de L'Enfant ;
- ◆ Rédiger un rapport et diffuser les résultats auprès de tous nos partenaires.

5. Augmenter et diversifier l'offre d'accueil des enfants âgés de 2,5 à 12 ans

- ◆ Etablir un cadastre des infrastructures et du matériel pouvant être mis à disposition par les opérateurs d'accueil de la Ville et de l'associatif ;
- ◆ Mettre en lien ce cadastre avec l'étude relative aux besoins et l'intégrer dans le programme CLE 2021 ;
- ◆ Etablir un cadastre des écoles de devoirs (EDD) et inciter ces écoles à obtenir l'agrément et le subventionnement auprès de l'ONE ;
- ◆ Organiser un stage mixte pour les enfants ordinaires et les enfants en situation de handicap.

6. Ouvrir les milieux d'accueil des 3-12 ans à la diversité

- ◆ Réaliser un guide annuel des activités de loisirs, des stages et des centres de vacances accessibles aux enfants et ados en situation de handicap ;
- ◆ Ouvrir un stage mixte d'enfants ordinaires et d'enfants en situation de handicap, en synergie avec le service égalité des chances et l'associatif ;
- ◆ Etablir une charte « qualité handicap » à destination des milieux d'accueil inclusif ;
- ◆ Mettre en place, dans les centres de vacances et l'extrascolaire, le projet « La Boite à Clefs », un soutien mobile à l'inclusion lors des loisirs et de l'extrascolaire (SMILE).

7. Répondre aux prescrits du label Unicef « Ville amie des enfants »

- ◆ Réaliser un diagnostic précis sur la situation des enfants sur le territoire de Charleroi ;
- ◆ Analyser le dispositif mis en place dans une ou deux villes labellisées en France et s'en inspirer (Benchmarking) ;
- ◆ Imaginer des actions déclinées autour des 9 axes d'une ville amie des enfants (ex : handicap, pédibus,...) ;
- ◆ Rassembler les villes qui souhaitent adhérer au projet et mettre en place un réseau francophone des initiatives.

8. Dynamiser le temps libre dans les quartiers

- ◆ Ouvrir une nouvelle plaine de vacances pouvant accueillir une quarantaine d'enfants dans les locaux de l'école du Spignat ;
- ◆ Développer un système de paiement des inscriptions en ligne ;
- ◆ Créer un espace de stockage commun pour le matériel.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la coordination ATL, de l'égalité des chances, de la petite enfance, du département des supports informatiques, de l'enseignement et des sports.

Partenaires pressentis : secteur associatif, AVIQ, autres villes et CPAS.

Corrélation avec les Etats généraux :

L'accueil temps libre (notamment extrascolaire) n'était pas l'un des 20 thèmes retenus pour les Etats généraux. Toutefois, les projets proposés ont fait l'objet d'ateliers comparables organisés par la coordination ATL dans le cadre du programme CLE (Commission Locale de l'Enfance). De nombreux acteurs du secteur y ont participé et globalement validé ces actions dont plusieurs sont déjà entamées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°4

Promouvoir l'accès à un logement de qualité favorisant les économies d'énergie, le bien-être, la sécurité ainsi que la mixité sociale

1. Poursuivre et amplifier le recours aux charges d'urbanisme

- ◆ Réaliser une étude juridique qui permette de définir les différentes charges d'urbanisme et leur champ d'application ;
- ◆ Intégrer le résultat de cette analyse dans un règlement communal ;
- ◆ Mettre en œuvre via le permis d'urbanisme, réajuster les procédures de fonctionnement du service, si nécessaire ;
- ◆ Préparer une communication à l'attention des éventuels investisseurs ;
- ◆ Réaliser un suivi régulier relatif au recours des charges d'urbanisme.

En lien avec : PAEDC

2. Soutenir les demandeurs dans leurs démarches administratives en matière de construction/rénovation de biens immobiliers

- ◆ Désigner un conseiller énergie ;
- ◆ Publier sur le site internet des informations claires et complètes sur le permis d'urbanisme, d'environnement et le permis unique, y intégrer des formulaires de demandes à compléter et renvoyer vers les sites de la Région wallonne ou du Codt ;
- ◆ Mettre en place une charte « utilisation rationnelle de l'énergie et intégration des énergies renouvelables » à destination des opérateurs immobiliers, fixant les exigences communales ;
- ◆ Communiquer vers les éventuels investisseurs.

En lien avec : PAEDC et QZEN+

3. Favoriser les opérations de rénovation énergétique par rue ou par quartier

- ◆ Réactiver la thermographie aérienne de Charleroi et la rendre accessible au public ; préalablement, définir les quartiers prioritaires sur base d'une analyse multicritère (socio-éco + thermographie) ;
- ◆ Programmer une centralisation et une coordination des divers acteurs offrant des appuis aux citoyens en matière de rénovation énergétique (Maison de l'énergie, Région Wallonne, Maison du logement,...) ;
- ◆ Réaliser sur le site de la Ville un guide et une procédure d'amélioration de la rénovation énergétique, de l'achat groupé et de la production d'énergie renouvelable - Mener une campagne de sensibilisation sur les « dépenses énergétiques » et informer sur les primes « habitation », « rénovation » et « énergie » prévues par la Région wallonne ;
- ◆ Mobiliser et accompagner les ménages dans un programme de rénovation énergétique de leur habitation.

En lien avec : PAEDC

4. Réviser la directive sur la division des logements et faciliter la cohabitation

- ◆ Réaliser une étude juridique sur les conditions de division de logements (cohabitation et colocation) et identifier les balises à mettre en place ;
- ◆ Prendre les mesures adéquates résultant de ces analyses ;
- ◆ Proposer une révision de la directive sur la division des logements et établir un règlement communal ;
- ◆ Réaliser une communication à l'attention des propriétaires sur les conditions de division de logements et leurs implications.

5. Anticiper la nouvelle vague d'habitat léger

- ◆ Être attentif aux développements des nouvelles formes d'habitat et des modifications de législation en la matière ;
- ◆ Réaliser un benchmarking ;
- ◆ Mettre en place un projet pilote.

6. Mettre en place des solutions innovantes pour favoriser l'accès au logement, comme par exemple mettre à la disposition d'une structure de type Community Land Trust, une partie du foncier de La Sambrienne ou de la Ville ou proposer en collaboration avec La Sambrienne, un programme d'acquisition de logements à un euro, permettant l'auto-rénovation

- ◆ Réaliser un état des lieux et un benchmarking ;
- ◆ Rédiger une note d'orientation pour cadrer la démarche et détecter les opportunités présentes sur le territoire ;
- ◆ Évaluer l'opportunité et la faisabilité de la mise à disposition d'une telle structure ;
- ◆ Définir les actions ultérieures sur la base des conclusions révélées par l'étude.

7. Renforcer les formules de bail-rénovation ou de baux glissants

- ◆ Réaliser un benchmarking
- ◆ Réaliser une étude en collaboration avec l'AIS et le CPAS afin de déterminer des actions concrètes pour développer ces formules de baux ;
- ◆ Mettre en œuvre ces actions concrètes en y associant les opérateurs immobiliers agréés par le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux afin d'assurer un accompagnement sur mesure des locataires.

8. Lutter contre la vacance immobilière

- ◆ Renforcer la collaboration avec le CPAS afin de mettre en place des procédures et des bases de données communes pour recenser les immeubles inoccupés et appliquer les taxes prévues dans le règlement sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés ;
- ◆ Cibler et initier en collaboration avec le CPAS des « actions en cessation » (saisir la justice afin d'ordonner au propriétaire de faire cesser l'inoccupation d'un immeuble dans un délai raisonnable) ;
- ◆ Réaliser une étude sur les moyens existants pour remédier à la problématique des successions vacantes (délabrement des immeubles,...) ;
- ◆ Mettre en place des mesures coercitives pour les propriétaires récalcitrants.

9. Acquérir et rénover des logements insalubres

- ◆ Réaliser un audit ;
- ◆ Réaliser une étude de faisabilité technique et financière (en détectant des pistes de financement) ;
- ◆ Définir les actions ultérieures sur la base des conclusions révélées par l'étude préalable.

10. Mieux accompagner les locataires quittant un logement insalubre et plus particulièrement les familles

- ◆ Poursuivre les démarches obligatoires pour le relogement des familles quittant un logement insalubre et assurer un accompagnement individuel des locataires ;
- ◆ Renforcer la collaboration entre les différents opérateurs sociaux (AIS, La Sambrienne, APL,...) en matière de relogement ;
- ◆ Mettre à jour la brochure relative aux droits au logement.

11. Se doter d'un guide communal d'urbanisme (GCU)

- ◆ Désigner un auteur de projet agréé ;
- ◆ Suivre le processus d'élaboration du GCU, en collaboration avec la Région wallonne ;
- ◆ Réaliser la procédure d'approbation du GCU telle qu'elle est définie dans le Code du développement territorial (CoDT).

12. Orienter le citoyen

- ◆ Réaliser un benchmarking ;
- ◆ Centraliser et structurer l'information en matière de logement ;
- ◆ Réaliser des outils de communication ;
- ◆ Renforcer l'accueil du citoyen (permanence, site internet...).

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la ville.

Services administratifs impliqués : les services de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, du logement, des finances, de la communication, de la cartographie, du permis d'environnement, du bureau d'études et la cellule du développement écologique métropolitain et des actions innovantes.

Partenaires pressentis : agence immobilière sociale (AIS), CPAS., La Sambrienne, agence de développement local urbain (ADLU) et le secteur associatif du logement.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux du logement ont mis en exergue le rôle-clé des A.I.S. en matière d'accès et de droit au logement. Ils ont aussi soulevé le besoin d'une meilleure circulation de l'information pour mieux orienter les familles et les citoyens et favoriser l'accès au logement ou la possibilité de relogement. Ils ont également mis en lumière les nouveaux modes d'habitat (colocation, cohabitation, habitat léger...) ainsi que la nécessité de clarifier les aspects juridiques pour favoriser leur développement.

Enfin, ils ont permis d'identifier le guide communal d'urbanisme comme un outil permettant aux villes et communes de développer du logement de qualité et durable, tout en préservant la qualité architecturale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°5

Encourager l'intégration des personnes défavorisées, marginalisées ou fragilisées

1. Élaborer le plan de cohésion sociale (PCS) en concertation avec le monde associatif

- ◆ Rédiger le plan de cohésion sociale définitif en y intégrant les remarques du SPW et attendre l'approbation du SPW ;
- ◆ Réaliser des évaluations intermédiaires des actions.

2. Rechercher des solutions provisoires et/ou complémentaires à la future aire d'accueil définitive des gens du voyage

- ◆ Étendre les études relatives à l'accueil provisoire des gens du voyage et intégrer les conclusions dans une note d'orientation globale sur l'accueil des gens du voyage ;
- ◆ Continuer la recherche de terrains susceptibles de convenir à l'aménagement d'aires d'accueil ;
- ◆ Réaliser les aménagements provisoires (essentiellement au niveau des commodités) ;
- ◆ Réaliser une convention d'occupation et contrôler le bon respect de celle-ci ;
- ◆ Réaliser des évaluations annuelles des règles afin de les revoir si nécessaire.

3. Poursuivre les travaux pour une aire d'accueil définitive à destination des gens du voyage

- ◆ Poursuivre l'étude de faisabilité relative à l'installation définitive des gens du voyage sur un terrain, relancer des études et procéder à la sélection d'un terrain répondant aux attentes et intégrer les conclusions dans une note d'orientation globale sur l'accueil des gens du voyage ;
- ◆ Réaliser une procédure de marché de travaux pour aménager le terrain ;
- ◆ Sensibiliser les gens du voyage et rédiger des conventions d'occupation ;
- ◆ Organiser systématiquement le passage d'un bus scolaire sur l'aire d'accueil et ce, en collaboration avec le centre de médiation des gens du voyage de Wallonie.

4. Assurer la reprise des invendus alimentaires, si nécessaire en l'imposant via les permis d'environnement

- ◆ Analyser la faisabilité juridique de l'initiative ;
- ◆ Analyser les implications administratives et logistiques de cette condition dans les nouveaux permis d'environnement et permis uniques ;
- ◆ Envisager la mise en place d'un système de ramassage de la nourriture.

5. Développer des projets autour du thème de l'intégration

- ◆ Actualiser la charte de la diversité dans le cadre de la motion « Ville hospitalière » ;
- ◆ Réaliser des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le racisme dans le cadre de la motion « Ville hospitalière ».

6. Soutenir et renforcer le réseau des « acteurs santé » du comité de pilotage « Charleroi Ville Santé »

- ◆ Reconduire le partenariat entre la Ville et les associations impliquées dans « Charleroi Ville Santé » ;
- ◆ Renforcer la communication autour des actions du programme « Charleroi Ville Santé » (ex : créer une page Facebook « Ville Santé ») ;
- ◆ Organiser un salon « santé et social » pour susciter des rencontres et des échanges entre les acteurs de terrain ;
- ◆ Développer des actions de promotion de la santé dans les écoles fondamentales et secondaires, en collaboration avec les services de santé scolaire ;
- ◆ Participer activement aux diverses manifestations relatives à la santé et répondre aux sollicitations de divers partenaires ;
- ◆ Réactualiser la carte « je suis là » (carte qui localise géographiquement les points d'assistance médicale et sociale) et la traduire en plusieurs langues.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de la prévention et de la sécurité, des permis d'environnement, de la santé, de l'égalité des chances, de la division communication, du bureau d'études et les services juridiques.

Partenaires pressentis : CPAS, secteur associatif, ISPPC et la Fédération Wallonie Bruxelles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6

Promouvoir l'hospitalité

1. Impulser une démarche transversale sur l'égalité des « genres »

- ◆ Désigner un « Gendermeester » destiné à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'action communale ;
- ◆ Organiser une rencontre du conseil consultatif « Femme-Homme » avec la commission odonymique afin d'inciter à une plus grande mixité des noms de rue.

2. Tendre vers les principes fondateurs de la convention d'Istanbul

- ◆ Analyser la façon dont sont prises en charge les victimes et adapter les mesures en fonction des résultats ;
- ◆ Activer un numéro vert pour toutes les personnes victimes de violences conjugales ;
- ◆ Adopter une charte « ville non sexiste » ;
- ◆ Sensibiliser les jeunes à la maltraitance conjugale.

3. Sensibiliser les agents au problème de sexisme

- ◆ Organiser des séances de sensibilisation / formation avec l'institut « Egalité hommes-femmes » ;
- ◆ Poursuivre la collaboration à l'événement « Femme de Mars » ;
- ◆ Solliciter de façon systématique le Conseil consultatif « Femme-Homme ».

4. Réaménager des bâtiments communaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite

- ◆ Recenser les bâtiments ouverts au public et analyser, pour chacun, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (rez-de-chaussée, étage, toilettes, porte de bureau, ascenseur) ;
- ◆ Fixer les travaux d'aménagement réalisable et programmer leur mise en œuvre ; associer systématiquement l'AVIQ à cette analyse ;
- ◆ Etablir un plan d'interventions annuel.

5. Soutenir la personne handicapée

- ◆ Renforcer la sensibilisation et la formation du personnel communal en contact avec la population à tous les types de handicap ;
- ◆ Adapter le site internet de la Ville pour atteindre le niveau « anysurf » ;
- ◆ Renforcer et promouvoir le dispositif de démarches administratives à domicile ;
- ◆ Renforcer les équipes de « handiccontact » et des guichets uniques par des assistants sociaux formés à l'accueil de ce public ;
- ◆ Prévoir une permanence mensuelle de l'INAMI dans un guichet unique ;
- ◆ Renforcer les dispositions permettant aux personnes porteuses de handicap de participer aux grands événements organisés à Charleroi ;
- ◆ Prévoir des accès adaptés aux chaises roulantes sur le Ravel.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de l'égalité des chances, de la direction de la citoyenneté, de la direction de la prévention et de la sécurité, de la direction des bâtiments, de la direction de l'enseignement, de la mobilité, du tourisme et le bureau d'études.

Partenaire pressenti : CPAS et AVIQ.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux ont permis d'ouvrir la discussion notamment sur la création d'un poste de coordination transversale destiné à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes (gendermeester) dans tous les domaines de l'action communale.

Ils ont aussi évoqué la possibilité de faire de Charleroi, à l'instar de Paris, une ville sans publicité sexiste.

En matière d'intégration, ont été relevés les besoins de davantage d'inclusion des personnes porteuses de handicap aux grands événements ; d'une signalétique adaptée au sein des bâtiments communaux mais aussi ailleurs. Au chapitre professionnel, les Etats généraux ont soulevé la proposition d'un tandem systématique entre agent porteur de handicap et un collègue.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°7

Développer des initiatives et activités visant à favoriser le bien-être des aînés et leur implication citoyenne

1. Développer les activités intergénérationnelles et multiculturelles

- ◆ Poursuivre l'organisation de la semaine intergénérationnelle ;
- ◆ Mettre en place des échanges entre les seniors et les élèves de 5^e et 6^e primaire autour de sujets d'actualité ou d'événements historiques ;
- ◆ Créer un bal de prestige spécifique pour les aînés et remettre des spectacles d'opérette au programme ;
- ◆ Mettre en place des échanges avec les écoles de danse ;
- ◆ Organiser une séance de remise de prix et un drink de fin d'année pour les seniors qui fréquentent les centres.

2. Mieux informer nos aînés

- ◆ Réaliser, avec le soutien du conseil consultatif des aînés (CCA), un guide reprenant une information fiable et compréhensible sur les solutions existantes pour bien vieillir ;
- ◆ Publier ce guide sur le site de la Ville pour permettre sa consultation par les aînés et faire évoluer son contenu ;
- ◆ Développer une ligne téléphonique pour les aînés via la Maison des Aînés ;
- ◆ Participer à l'organisation du Salon Charleroi-Hainaut Seniors ;
- ◆ Assurer une diffusion plus large du Charleroi Seniors.

3. Mettre en place des actions de prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé

- ◆ Mettre en place des « Ateliers Equilibres » en collaboration avec le CPAS, la Ville et le CCA pour prévenir les chutes chez les personnes de plus de 65 ans ;
- ◆ Organiser des séances de fitness ou de sports en général dont la pratique a un effet préventif ou bénéfique sur certaines pathologies ;
- ◆ Créer des aires de fitness et/ou parcours santé.

4. Développer des dispositifs qui intègrent et permettent aux aînés de participer à la vie sociale

- ◆ Valoriser les apports du Conseil Consultatif des Aînés (en redéfinissant son mode de fonctionnement, ses objectifs...) et rendre obligatoire sa consultation sur les projets d'aménagement ;
- ◆ Organiser une assemblée générale ouverte à tous 1 fois par an ;
- ◆ Encourager le volontariat des aînés (papysitting, covoiturage, école de devoirs, cours de couture, etc.) ;
- ◆ Mettre en place un parrainage intergénérationnel dans le domaine professionnel pour que les aînés retraités deviennent des mentors pour les jeunes.

5. Lutter contre l'isolement des aînés

- ◆ Identifier les aînés isolés ;
- ◆ Organiser des thés dansants dans les quartiers ;
- ◆ Organiser en collaboration avec les bibliothèques et les services d'aides familiales la distribution de livres à domicile.

En lien avec : PAEDC et QZEN+

6. Rénover des centres des aînés

- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables et programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Construire un nouveau centre des aînés au cœur de la Ville sur le site Zoé Drion.

En lien avec : PAEDC et QZEN+

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la jeunesse, des aînés, des fêtes, du bureau d'études, des bâtiments, des sports et des bibliothèques.

Partenaires pressentis : Zone de police et CPAS.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les consultations réalisées dans le cadre des Etats généraux ont ouvert la réflexion sur l'encouragement du volontariat pour et par des aînés, une meilleure communication autour des activités organisées sur le territoire (qu'ils souhaitent voir plus étoffées) ainsi que sur les législations les concernant. La participation a aussi été au cœur des débats, avec la proposition d'ouvrir le conseil consultatif des aînés à tous une fois par an !

UNE VILLE DURABLE

La lutte contre les conséquences du réchauffement climatique est un défi essentiel. Notre volonté est d'atteindre l'objectif d'une ville « zéro carbone » à l'horizon 2050. La Ville doit amorcer sa transition vers une diminution des émissions atmosphériques et prendre les mesures nécessaires en matière d'environnement, de mobilité, d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments pour devenir une ville où l'on se sent bien et où il fait bon vivre. La présence de la nature en ville sera ainsi renforcée.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1

Augmenter les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire

1. Poursuivre et amplifier le programme d'économie d'énergie par tiers investisseurs

- ◆ Poursuivre les pré-audits des bâtiments communaux afin d'optimiser les choix d'investissement ;
- ◆ Renforcer le programme d'économie d'énergie avec le tiers investisseur actuel et accroître le nombre de contrats particuliers via ce schéma ;
- ◆ Lancer ce programme avec d'autres tiers investisseurs qui pourraient éventuellement apporter des garanties supplémentaires.

En lien avec : PAEDC, QZEN+

2. Renforcer la Cellule Energie au sein de l'administration

- ◆ Développer les synergies avec le CPAS afin d'optimiser les flux énergétiques entre les différents bâtiments publics proches et d'uniformiser les choix technologiques ;
- ◆ Centraliser les compétences en la matière.

En lien avec : PAEDC, QZEN+

3. Monitorer les consommations énergétiques et les consommations d'eau du parc communal

- ◆ Disposer d'un inventaire à jour de l'ensemble des consommations des bâtiments de la Ville ;
- ◆ Etablir une procédure d'analyse et d'étude systématique des consommations ;
- ◆ Analyser les réseaux de consommation d'énergie des bâtiments de la Ville en vue de déterminer l'installation de dispositifs permettant un contrôle centralisé et une gestion décentralisée par les responsables énergie de chaque bâtiment ;
- ◆ Poursuivre et étendre le partenariat avec ORES et la SWDE dans le but d'équiper les bâtiments de la Ville de compteurs intelligents ;
- ◆ Réaliser les autres procédures de marchés utiles (notamment marché stock de monitoring, marché In House SWDE pour les fuites enterrées).

En lien avec : PAEDC, QZEN+

4. Sensibiliser les agents aux économies d'énergie

- ◆ Proposer une vingtaine de bâtiments pilotes. Définir les modalités pratiques. Désigner un responsable énergie par bâtiment pilote et le former ;
- ◆ Mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel pour les autres bâtiments sur base des conclusions du projet pilote et désigner des responsables énergies pour tous les bâtiments communaux ;
- ◆ Evaluer les méthodes de monitoring et, le cas échéant, les adapter.

En lien avec : PAEDC, QZEN+

5. Développer des réseaux de chaleur urbains

- ◆ Poursuivre le développement du réseau de chaleur urbain en centre-ville ;
- ◆ Identifier 5 sites potentiels où des travaux de rénovation impliquant un ensemble de bâtiments voisins rendent rentables la réalisation d'un réseau de chaleur ;

- ◆ Développer des réseaux de chaleurs identifiés ;
 - ◆ Réaliser une fiche FEDER visant la création ou l'alimentation d'un réseau de chaleur à base de géothermie.
- En lien avec : PAEDC, QZEN+*

6. Poursuivre la rénovation et la modernisation de l'éclairage public

- ◆ Remplacer l'ensemble du parc en LED, sur la base d'une convention cadre existante avec ORES ;
- ◆ Planifier avec ORES, sur la base d'une cartographie des voiries et des éclairages, le remplacement annuel de 3000 luminaires, en adaptant le type de luminaire à la catégorie de voiries ;
- ◆ Assurer le suivi de l'évolution du chantier.

En lien avec : Projet Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), PAEDC, Perspectives de Développement Urbain (PDU)

7. Mettre en œuvre le volet « Energie » du Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

- ◆ Développer la rubrique « Energie » sur le site internet de la Ville ;
- ◆ Réaliser une veille technologique et explorer les opportunités offertes par les nouvelles technologies (géothermie, biothermie...).

En lien avec : PAEDC, QZEN+

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services du bureau d'études, des ressources humaines, des bâtiments, de la communication, de la voirie, de la cartographie, de l'énergie et de l'enseignement.

Partenaires pressentis : ORES, SWDE, IGRETEC et CPAS.

Corrélation avec les Etats généraux :

Charleroi vise l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et d'eau. Cela passe par une politique volontariste en matière d'investissements et par une gestion rigoureuse des flux. Les Etats généraux confirment le besoin pour la Ville de Charleroi de renforcer sa cellule énergie afin de mieux monitorer les consommations ; de développer les appels à des tiers investisseurs ; de poursuivre la modernisation de l'éclairage public. Nous relevons aussi la nécessité de sensibiliser le personnel de la ville pour en faire un acteur emblématique des économies d'énergie dans le cadre du PAEDC.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Développer une politique de déplacement qui favorise la mobilité douce, collective et le co-voiturage

1. Développer la concertation en matière de mobilité

- ◆ Développer la cellule « Mobilité » nécessaire à la réalisation de tous les projets « mobilité » et « sécurité routière » ;
- ◆ Accroître la fréquence des réunions internes de la Commission Trafic Mobilité (CTM) ;
- ◆ Participer activement aux réunions de la commission mobilité de Charleroi Métropole et à l'élaboration du plan urbain de mobilité de la métropole ;
- ◆ Utiliser les moyens de communication et de visualisation (application collaborative entre les citoyens et leur commune) pour alimenter la concertation.

En lien avec : PAEDC, Plan Communal de Mobilité (PCM)

2. Intégrer le principe « STOP » : envisager toute la dimension de la mobilité douce (vélo, piéton) lors de la rénovation des voiries

- ◆ Réaliser une étude préalable globale sur la priorisation des aménagements ;
- ◆ Rédiger une charte qui intègre le principe « STOP » qui s'applique aussi bien aux voiries publiques qu'aux développements privés ;
- ◆ Appliquer les préceptes de la charte dans tous les travaux de rénovation des voiries et établir une méthodologie structurante en collaboration avec un conseiller en mobilité.

En lien avec : PAEDC

3. Favoriser la mobilité douce dans les quartiers

- ◆ Identifier les quartiers demandeurs et sensibles et mener une réflexion dans ces quartiers sur les mesures à prendre en matière de circulation routière et de stationnement ;
- ◆ Proposer des aménagements en concertation avec les différents acteurs du processus participatif et faire valider ces mesures par la CTM ;
- ◆ Développer, à terme, une offre d'engins de déplacement légers en libre-service au départ des 5 districts.

En lien avec : PAEDC

4. Élargir le réseau de « voitures partagées », notamment dans les districts

- ◆ Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'utilisation de véhicules partagés dans les districts ;
- ◆ Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'utilisation de véhicules partagés par les services de l'administration communale afin d'assurer le développement de nouvelles stations de car-sharing dans l'entité au bénéfice des citoyens en soirée et le week-end ;
- ◆ Si les résultats de l'étude sont positifs, soutenir la mise en place et l'utilisation de nouvelles voitures partagées ;
- ◆ Intégrer, le cas échéant, la mise en place de parkings à destination de voitures partagées comme une charge d'urbanisme dans le cadre de projet de construction d'envergure.

En lien avec : PAEDC

5. Prévoir l'alimentation électrique des véhicules publics et privés dans les aménagements publics

- ◆ Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur les bornes pour véhicules électriques dans les districts ;
- ◆ Demander à ORES une cartographie des points d'alimentation envisageables et des points déjà existants ;
- ◆ Développer et gérer ces emplacements.

En lien avec : PAEDC

6. Envisager un plan de verdissement de la flotte automobile

- ◆ Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité relative au renouvellement progressif de la flotte automobile Ville par des véhicules verts (moins de consommation, moins de pollution) ;
- ◆ En regard des conclusions de l'étude, planifier la mise en place du verdissement de la flotte automobile ;
- ◆ Réaliser un plan de communication vers les services concernés.

En lien avec : PAEDC

7. Développer différents plans de mobilité à l'échelon communal

- ◆ Coordonner le plan de mobilité de Gosselies (centre, aéroport) ;
- ◆ Coordonner le plan vélo de l'entité et le plan de mobilité scolaire
- ◆ Coordonner d'autres plans de mobilité : hôpitaux, quartiers, lotissements.

En lien avec : PAEDC

8. Développer différents plans de mobilité à l'échelon de la métropole

- ◆ Participer activement à la création du Plan urbain de Mobilité de la Métropole de Charleroi
- ◆ Diagnostiquer avec les bureaux d'études les enjeux, objectifs en fonction du schéma stratégique de Charleroi Métropole.

En lien avec : PAEDC, PCM, subvention 100% SPW

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services du bureau d'études, des ressources humaines, de la mobilité, de la voirie, de la direction des achats et de la logistique, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain, de la logistique et travaux et de l'enseignement.

Partenaires pressentis : CHANA, CATCH, CRSA, RCA, Police, SPW et TEC.

Corrélation avec les Etats généraux :

Charleroi veut devenir une ville où les vélos ne sont pas que tolérés mais bienvenus et où la pression automobile se faisant moins sentir, la circulation des personnes soit apaisée. Les acteurs consultés dans le cadre des Etats généraux ont remis en avant le besoin d'une mobilité revue à l'échelle des secteurs ; le besoin d'intégrer le principe STOP pour augmenter le confort et la sécurité des modes doux partout en ville et dans les quartiers. En facilitant l'utilisation des voitures partagées et électriques, en verdissant sa flotte, la ville veut aussi améliorer la qualité de l'air et faire baisser ses émissions de CO2.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi

1. Améliorer la sécurité routière

- ◆ Adopter une charte « alcool » pour les grands événements publics ;
- ◆ Utiliser les moyens de communication et de visualisation (application collaborative entre les citoyens et leur commune) pour signaler les points noirs de la sécurité routière.

En lien avec : PCM, PAEDC

2. Améliorer la sécurité routière dans les zones 30, aux abords d'écoles

- ◆ Recenser les écoles et cartographier les zones 30 aux abords d'écoles ;
- ◆ Analyser, en collaboration avec la « Commission Trafic Mobilité » (CTM) le niveau de sécurité aux abords des écoles ;
- ◆ Identifier les actions à mener et les planifier en fonction du degré d'urgence ;
- ◆ Créer des itinéraires piétons et cyclables sécurisés vers les écoles ;
- ◆ Répondre aux demandes de rues scolaires (fermeture matin, midi et soir) ;
- ◆ Créer un réseau « Pédibus » autour d'écoles durant le temps extrascolaire

3. Rénover les places publiques

- ◆ Fixer le programme de rénovation en collaboration avec le service du Bouwmeester et l'ADLU ;
- ◆ Planifier les interventions et assurer le suivi des travaux de rénovation.

En lien avec : PDU

4. Rénover la signalisation routière verticale

- ◆ Poursuivre le recensement de l'ensemble des panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire ;
- ◆ Vérifier, pour chacun des panneaux de signalisation, son état général et sa conformité ;
- ◆ Fixer les travaux réalisables et programmer leur mise en œuvre.

5. Mettre en place une signalisation « modes doux »

- ◆ Analyser la structure des zones piétonnes, apaisées et zones 30 actuelles sur l'ensemble du territoire et les revoir éventuellement ;
- ◆ Définir, en prenant en considération les temps de parcours, des itinéraires spécifiquement adaptés aux piétons/vélos donnant accès à des bâtiments institutionnels ou administratifs, à des monuments touristiques ou encore à des chemins de randonnée ;
- ◆ Etudier, concerter et élaborer le système de points nœuds ;
- ◆ Fixer les travaux réalisables et programmer leur mise en œuvre.

En lien avec : PAEDC

6. Mettre en place une signalisation dynamique des parkings

- ◆ Mettre en place un groupe de travail avec la RCA afin d'établir une dynamique commune ;
- ◆ Réaliser une analyse technique et une analyse d'impacts ;
- ◆ Assurer le suivi des interventions et leurs planifications.

7. Poursuivre la création d'itinéraires piétons et cyclables sécurisés et continus

- ◆ Définir et mettre en œuvre des itinéraires piétons/cyclables continus et sécurisés ;
- ◆ Poursuivre l'analyse systématique de l'aménagement des voies cyclables sécurisées sur les voies existantes ;
- ◆ Fixer les travaux réalisables et programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Prévoir, si possible, des pistes cyclables dans toutes les rénovations de voiries.

En lien avec : PAEDC

8. Créer des emplacements « vélo / scooters/motos/trottinettes » sécurisés

- ◆ Réaliser une étude de faisabilité et d'impacts sur la création d'emplacements deux roues sécurisés (abris, box, stationnement en U renversés, stationnement en ouvrage....) sur l'ensemble du territoire ;
- ◆ Inclure, dans le contrat de gestion établi avec la RCA, la création d'emplacements deux roues sécurisés et connectés ;
- ◆ Assurer la gestion de ces emplacements.

En lien avec : PAEDC

9. Intégrer des espaces pour vélos dans les nouvelles constructions et dans les grosses rénovations de bâtiments et de logements

- ◆ Faire l'inventaire des bâtiments communaux ne disposant pas d'espaces vélos ;
- ◆ Fixer les travaux réalisables et programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Ajouter l'intégration d'espaces vélos dans les conditions d'octroi de permis ou en charge d'urbanisme (selon l'ampleur des projets).

En lien avec : PAEDC

10. Améliorer la qualité des espaces publics

- ◆ Assister au comité d'accompagnement FEDER et réaliser le suivi de projet.

En lien avec : Projet FEDER, PAEDC, PDU

11. Créer une signalisation spécifique aux lieux culturels et touristiques

- ◆ Recenser les lieux touristiques, culturels, commerciaux, administratifs ou autres à flécher ;
- ◆ Créer une typologie de fléchage en lien avec la charte graphique de la Ville et mettre en place le fléchage ;
- ◆ Réaliser une carte de la Ville regroupant les acteurs culturels et touristiques.

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services du bureau d'études, des ressources humaines, de la mobilité, de la voirie, de la cartographie, de la direction des achats et de la logistique, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain, du patrimoine, de la vie citoyenne, des bâtiments, du tourisme, de la culture et de l'accueil temps libre.

Partenaires pressentis : CHANA, CATCH, CRSA, Police, RCA et FEDER

Corrélation avec les Etats généraux :

La sécurité routière est l'une des préoccupations majeures des Carolos et plus spécifiquement aux abords des écoles où il faut améliorer la sécurité des zones 30. La signalisation doit être améliorée : tenir compte des modes doux, être dynamique en matière d'infos parking et spécifiquement en matière culturelle. La place des cyclistes et des piétons doit être augmentée via des parcours sécurisés sans oublier des emplacements de parking sûrs pour tous les deux roues.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4

Accroître la présence de la nature en ville en intégrant de la biodiversité

1. Construire et partager une vision pour la nature en ville

- ◆ Définir une stratégie d'intensification de la nature en ville ;
- ◆ Construire et adapter un plan de gestion différenciée de l'ensemble du patrimoine naturel de la ville ;
- ◆ Se doter d'une charte nature qui intègre le recours aux espèces à l'entretien facile ;
- ◆ Inventorier les espaces « délaissés », les terrains ville ou les espaces verts non aménagés et évaluer leur potentiel pour l'accueil de la biodiversité, la production alimentaire ainsi que leur intérêt pour l'ouverture au public.

En lien avec : PAEDC, plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

2. Mettre en œuvre les mesures du Plan Communal de Développement de la Nature

- ◆ Continuer à déléguer la coordination du Plan Communal de Développement de la Nature à l'ASBL Charleroi Nature (CHANA) ;
- ◆ Désigner un éco-conseiller chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures du PCDN.

En lien avec : PCDN

3. Structurer un réseau d'espaces verts en vue de permettre à chacun l'accès à une zone verte aménagée à 500 mètres de chez lui

- ◆ Créer un groupe de gestion de projet de l'aménagement de l'espace public ;
- ◆ Déterminer une identité pour chaque espace vert et une stratégie d'accueil du public adaptée ;
- ◆ Aménager des espaces verts de proximité sur des espaces stratégiques.

En lien avec : PAECD

4. Renforcer l'infrastructure naturelle des trames vertes et bleues

- ◆ Aménager le territoire de manière à connecter les zones vertes entre elles ;
- ◆ Réaliser une étude de faisabilité sur la valorisation des cours d'eau et la possibilité d'y aménager des sentiers ;
- ◆ Réaliser des travaux d'aménagement des berges et de curage des plans d'eau existants ;
- ◆ Poursuivre les chantiers participatifs visant à gérer les milieux humides (mares) en collaboration avec le milieu associatif .

En lien avec : PAEDC, PCDN

5. Planter mille arbres par an

- ◆ Remplacer systématiquement les arbres abattus par au minimum un arbre ;
- ◆ Distribuer des arbres lors de la journée de l'arbre et impulser d'autres initiatives similaires ;
- ◆ Imposer la plantation d'arbres comme une condition d'urbanisme dans le cadre de projet de construction d'envergure.

En lien avec : PAEDC, PCDN

6. Végétaliser, dans une logique durable, les cimetières

- ◆ Créer et évaluer différents projets pilotes de végétalisation de cimetières (Cimetière-jardin) ;
- ◆ Poursuivre les aménagements utiles afin d'atteindre le label « Cimetière-Nature » de niveau 1 ;
- ◆ Réaliser les aménagements utiles afin que l'ensemble des cimetières de la Ville se voient attribuer le label « Cimetière-Nature » de niveau 2 grâce à l'aménagement, entre autres, de nichoirs, d'hôtels à insectes...

En lien avec : PCDN

7. Végétaliser, dans une logique durable, les voiries

- ◆ Créer et évaluer différents projets pilotes de déminéralisation de places de parking ou de voirie et d'ouverture des trottoirs (plantation de plantes grimpantes) ;
- ◆ Faciliter la « végétalisation citoyenne » de l'espace public par un dispositif permettant d'accompagner au mieux les autorisations d'occupation du domaine public. Réaliser, après consultation des propriétaires, l'ouverture des trottoirs existants.

En lien avec : PAEDC, PCDN

8. Intégrer la nature dans les espaces de jeux des bâtiments scolaires

- ◆ Créer et évaluer différents projets pilotes de déminéralisation des cours d'écoles choisies comme étant prioritaires ;
- ◆ Créer une opération « bacs potagers-aromates » en rassemblant l'ensemble des bacs de fleurissements de la ville retirés pour les installer dans les cours d'école.

En lien avec : PAEDC, PCDN

9. Insérer une végétation durable et des supports d'accueil de la biodiversité dans tous les projets de construction ou de rénovation

- ◆ Envisager systématiquement la présence d'éléments de nature dans tout projet ;
- ◆ Encourager les toitures végétalisées dans les projets de logement en accord avec la législation en vigueur ;
- ◆ Veiller à ce que les nouvelles constructions intègrent des supports d'accueil de la biodiversité via la réalisation de cahiers des charges.

En lien avec : PAEDC, PCDN

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de la nature en ville, du bureau d'études, des ressources humaines, de la voirie, de la cartographie, de la direction des achats et de la logistique, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain, du patrimoine, des cimetières, de l'enseignement, du tourisme, de la citoyenneté et de la direction de la prévention et de la sécurité.

Partenaires pressentis : CHANA, CRSA et RCA

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux de la nature en ville ont abouti à plusieurs sollicitations de la part des participants dont notamment la nécessité de considérer les potentiels du patrimoine naturel de Charleroi dans leur ensemble : ses cours d'eau, ses parcs et jardins, ses terrils ainsi que les espaces voués à l'agriculture urbaine notamment. La création d'une charte de la nature en ville a été proposée pour réaffirmer les attentes de la ville (végétalisation, accueil de la biodiversité, palette végétale) et constituer une base de conseils apportés par la ville aux citoyens. La question de la gestion différenciée a aussi été abordée en vue de développer des systèmes qui nécessitent peu d'entretien et favorisent l'accueil du vivant.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°5

Gérer, protéger et valoriser la nature en ville de l'ensemble du territoire communal

1. Revoir la gestion des zones vertes existantes

- ◆ Mettre en œuvre le plan de gestion différenciée ;
- ◆ Valoriser les déchets verts en développant des pratiques de paillage, de broyage et de compostage ;
- ◆ Renforcer le marché d'élagage et définir un plan d'entretien structurel du patrimoine arboré afin de répondre aux besoins prioritaires, notamment ceux des citoyens ;
- ◆ Analyser la faisabilité et la mise en œuvre de l'éco-pâturage pour la gestion des pelouses et prairies ;
- ◆ Réaliser un plan de formation adapté à la nouvelle gestion de la « nature en ville ».

En lien avec : PCDN

2. Prévoir des zones réservées, d'accès restreint, afin de préserver la faune et la flore locales

- ◆ Analyser et rédiger un plan d'actions relatif à la protection et à l'accueil des hirondelles et martinets, ou d'espèces d'intérêt communautaire nichant dans des bâtiments ainsi que celle des abeilles et autres pollinisateurs sauvages en lien direct avec le plan MAYA ;
- ◆ Analyser et rédiger un plan d'actions relatif à l'amélioration de la préservation des espèces des milieux humides et aquatiques (plan d'action mares) et amphibiens.

En lien avec : PAEDC, PCDN

3. Valoriser la chaîne des terrils

- ◆ Créer un groupe de travail afin de mener une réflexion sur la stratégie de gestion des terrils et désigner un référent administratif chargé de centraliser les informations sur les terrils ;
- ◆ Poursuivre le projet Interreg « Destination terrils » en collaboration avec les partenaires franco-wallons afin de valoriser les terrils comme destination touristique ;
- ◆ Réaliser une étude, dans le cadre de la Boucle Noire, pour l'aménagement de points de vue remarquables sur les terrils (viser une démarche artistique) ;
- ◆ Améliorer la signalétique des routes menant aux terrils et des chemins de randonnée les traversant.

En lien avec : PDU

4. Protéger, gérer et valoriser les trames vertes et bleues

- ◆ Poursuivre la collaboration de la Ville dans le cadre des projets INTERREG en cours et étudier la possibilité de participer à d'autres programmes européens ;
- ◆ Inclure des clauses de protection de la végétation (biodiversité) et de la faune dans les marchés de travaux, informer les entreprises des règlements en vigueur et veiller à les faire respecter en sensibilisant les surveillants de chantier et poursuivre l'application de sanctions administratives ;
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des projets de gestion et restauration des milieux humides en lien avec le contrat de rivière Sambre et Affluents et l'ASBL CHANA.

En lien avec : PAEDC, PCDN

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de la nature en ville, du bureau d'études, des ressources humaines, de la police administrative, de la voirie, de l'aménagement urbain, de la propreté et du tourisme.

Partenaires pressentis : CHANA, CRSA et TIBI.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux ont soulevé le besoin de renforcer la présence de la nature en ville par l'aménagement de nouveaux espaces venant compléter le maillage vert et bleu mais aussi par l'intégration de la nature dans tout projet de création ou de rénovation (logements, parkings, voiries, cimetières, etc.). Ils mettent aussi en lumière que les citoyens sont en demande d'une offre d'accompagnement : conseils, personnes de référence au sein de l'administration, mise à disposition de terrains pour des jardins partagés, fourniture de matériel ou organisation de temps de formations et de conférences, etc.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6

Sensibiliser aux principes du développement durable et de l'urbanisme écologique

1. Sensibiliser à la mobilité durable

- ◆ Participer à différents événements en matière de mobilité (semaine de la mobilité, dimanche sans voiture...);
- ◆ Implanter un dispositif partagé permettant d'utiliser les technologies digitales pour combiner les différents modes de déplacement alternatifs à la voiture (paiement simplifié, réservation de places de stationnement dans les parkings de persuasion,...) ;
- ◆ Réaliser des campagnes de communication incitant à la mobilité durable.

En lien avec : PAEDC, PCM

2. Sensibiliser le citoyen à la nature en ville via les nouvelles technologies

- ◆ Alimenter le nouveau site internet ;
- ◆ Cartographier et décrire les parcs existants à destination du site web ;
- ◆ Mettre en ligne une liste des acteurs et des activités de sensibilisation à la nature existants dans Charleroi Métropole et lancer un appel aux acteurs de terrain pour élargir l'offre d'activités de sensibilisation.

En lien avec : PAEDC

3. Informer et former à la nature en ville

- ◆ Organiser des temps de sensibilisation (conférences, ateliers pratiques...) ouverts au grand public ;
- ◆ Etudier la faisabilité de mettre sur pied un centre de connaissances de la nature en ville où des formations seront destinées à des concepteurs, des gestionnaires d'espaces verts et du personnel de terrain ;
- ◆ Donner les possibilités aux étudiants de faire de la ville un terrain d'études : stages et collaborations ;
- ◆ Identifier la possibilité de participer ou d'orienter des projets de recherche européens (H2020 LIFE...) sur Charleroi.

En lien avec : PAEDC, PCDN

4. Développer la formation à tous les niveaux autour de l'agriculture et de l'alimentation durables

- ◆ Sensibiliser les citoyens, en particulier les enfants, via des activités pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation en lien avec le plan d'alimentation durable (visites de fermes, cours de cuisine...);
- ◆ Poursuivre l'organisation des conférences destinées au grand public autour des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation naturelles ;
- ◆ Encourager et développer la formation (initiale et continue) autour des techniques de culture et de transformation.

5. Sensibiliser à la transition écologique et assurer l'exemplarité de la Ville dans ce domaine

- ◆ Mettre en place des éco-teams dans l'administration ;
- ◆ Soutenir financièrement et logistiquement CHANA dans ses missions de sensibilisation et d'information ;
- ◆ Organiser des grandes conférences et des événements annuels autour de la transition écologique ;
- ◆ Organiser des actions de sensibilisation et de réduction de l'empreinte carbone au sein des services de la Ville ;
- ◆ Donner un prix annuel de la « transition écologique » aux écoles et étudiants impliqués dans une démarche de transition ;
- ◆ Créer une plateforme qui regrouperait l'information sur les initiatives de transition écologique à Charleroi.

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de la nature en ville, de la cartographie, de la communication, de l'enseignement, de la mobilité, de l'enseignement, des ressources humaines et du développement écologique métropolitain et des actions innovantes (DEMAIN).

Partenaires pressentis : CHANA.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°7

Promouvoir une alimentation durable et de qualité à l'échelle communale

1. Étendre et soutenir le réseau des jardins partagés

- ◆ Créer une charte « Ville » pour l'ensemble des terrains partagés ;
- ◆ Développer un service spécialisé qui permette de fournir une aide administrative et logistique préalable à l'ouverture d'un nouveau jardin partagé ;
- ◆ Mettre en place des outils de communication efficace au sein du réseau.

2. Créer des vergers urbains en lien avec les citoyens

- ◆ Rendre éligibles les projets de vergers urbains dans un appel à projets citoyens ;
- ◆ Partager les connaissances en la matière avec les citoyens par le biais des Conseils de participation.

En lien avec : PAEDC, PCDN

3. Mettre à disposition de l'eau potable pour tous et particulièrement pour nos enfants

- ◆ Mettre en place des fontaines d'eau potable dans la ville ;
- ◆ Mettre en place des fontaines d'eau potable dans les cours d'écoles ;
- ◆ Promouvoir les bienfaits de l'eau pour nos enfants ;
- ◆ Offrir une gourde à chaque élève.

4. Offrir la possibilité dans les écoles d'obtenir à petit prix un repas équilibré, sain et de qualité

- ◆ Adapter l'encadrement des cantines ;
- ◆ Encourager la diversification des sources de protéines dans les menus des cantines ;
- ◆ Collaborer avec le monde associatif ;
- ◆ Rédiger des guides pratiques ;
- ◆ Inclure systématiquement l'alimentation durable dans les marchés publics communaux et para-communaux et en faire la norme ;
- ◆ Réaliser une analyse pour estimer l'impact de la gratuité des repas (avec le soutien de la FWB).

5. Distribuer gratuitement des repas de qualité avec le soutien de la Fédération Wallonie - Bruxelles

- ◆ Poursuivre les 3 projets-pilotes, en section maternelle, réalisés dans le cadre de l'appel à projet de la FWB ;
- ◆ En cas de non reconduction du projet pilote de la FWB, envisager le potage gratuit dans les écoles (d'abord le maternel et ensuite le primaire) ;
- ◆ Réaménager les cuisines de certaines écoles et les équiper (frigos, fours, taques, vaisselle) ;
- ◆ Mieux organiser le temps de travail des accueillantes extrascolaires afin d'encadrer au mieux les enfants durant les repas.

6. Plaider en faveur du développement de la multiplication des synergies (cantine)

- ◆ Sensibiliser le public utilisateur des épiceries sociales aux produits locaux, circuits courts... ;
- ◆ Intégrer des critères « durables » dans les critères du label « PlatNET Santé » ;
- ◆ Développer des actions en vue de diminuer le gaspillage alimentaire ;
- ◆ Organiser des modules de formation pour les familles afin d'améliorer la gestion alimentaire « durable » au quotidien et favoriser les circuits courts ;
- ◆ Inscrire la Ville de Charleroi dans le concept « Green Deal » (engagement de plus d'un tiers des opérateurs de restauration collective sur le principe privilégiant un système alimentaire durable au sein de leur cantine avant fin 2021).

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de l'accueil temps libre, de la nature en ville, de l'enseignement, de la direction de la prévention et de la sécurité, du bureau d'études, des bâtiments et de la santé.

Partenaires pressentis : MPA et CATCH.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°8

Prendre les mesures nécessaires en matière de transition écologique afin de diminuer les émissions atmosphériques et autres pollutions environnementales

1. Avancer dans notre objectif 0 carbone à l'horizon 2050

- ◆ Désigner un coordinateur PAEDC ;
- ◆ Mettre en place les mesures du PAEDC ;
- ◆ Réaliser des études complémentaires en vue de réaliser notre objectif 0 carbone ;
- ◆ Faire de Charleroi une commune du commerce équitable ;
- ◆ Coordonner notre action avec le CPAS concernant les actions énergie.

2. Assurer une veille sur les thématiques environnementales dans les quartiers et implémenter les mesures nécessaires pour répondre aux problématiques identifiées

- ◆ Réaliser et assurer le suivi des cadastres du bruit et du plan d'exposition au bruit de l'aéroport afin de réduire progressivement la part de la population soumise à des niveaux sonores trop élevés au regard des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- ◆ Réaliser une campagne afin de mesurer la qualité des sols et l'impact éventuel de l'aéroport sur celle-ci ;
- ◆ Assurer un meilleur suivi de la qualité de l'air par la participation à des campagnes de mesure dans des conditions les plus proches de la réalité vécue.

3. Analyser l'impact des mesures sous l'angle du développement durable et de la sauvegarde du climat

- ◆ Créer une cellule transversale « développement écologique métropolitaine et des actions innovantes » ;
- ◆ Faire de cette cellule un moteur d'exploration, d'impulsion, de collaboration, d'accompagnement, de communication et surtout de concrétisation de projets de transition écologique ;
- ◆ Soumettre les grands projets privés à cette étude d'impact par la cellule.

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services des ressources humaines, de la cellule énergie, de l'enseignement, de DEMAIN et de « SOS Pollution ».

Partenaires pressentis : MPA, CATCH et CPAS.

Corrélation avec les Etats généraux :

La Ville ambitionne de réussir sa transition écologique, d'abord en parvenant à l'horizon 2050 à l'objectif 0 carbone via son PAEDC, ensuite en créant une cellule DEMAIN (Développement écologique métropolitain et des actions innovantes) qui se chargera de la concrétisation des projets en lien avec la transition. Le développement durable et la sauvegarde du climat mais aussi la qualité de l'environnement feront l'objet d'un suivi particulier.

UNE VILLE DISPOSANT D'UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Charleroi a déjà une réputation de ville accueillante avec des services publics de qualité. Il est primordial de maintenir et de renforcer cette réalité en poursuivant nos efforts en termes de modernité, d'accessibilité mais aussi de bien-être au travail. Nous devons veiller également à ce que chaque Carolo se sente pleinement en sécurité dans tous les quartiers de notre ville. La lutte contre les incivilités notamment par le renforcement des sanctions administratives nous apparaît comme un des leviers à privilégier.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1

Améliorer la sécurité des citoyens et le vivre ensemble

1. Améliorer la sécurité des usagers faibles

- ◆ Imposer la pose de certains dispositifs tels que des coussins, des couloirs cyclables, dans tous les projets de rénovation de voirie ;
- ◆ Développer des zones de rencontres à 20km/h et renforcer les zones 30 ;
- ◆ Assurer le suivi des interventions.

2. Assurer un meilleur suivi de la signalisation routière

- ◆ Poursuivre le recensement de la signalisation horizontale et verticale ;
- ◆ Assurer le remplacement de la signalisation routière défectueuse au fur et à mesure de son recensement ;
- ◆ Améliorer la lisibilité de la signalisation du plan de stationnement établi par la Régie Communale Autonome et le service mobilité de la Ville ;
- ◆ Mettre en place un service en ligne et téléphonique pour signaler tous les points d'insécurité routière.

3. Mettre en place des rues scolaires

- ◆ Organiser, sur base du principe « STOP » (Déploiement de toutes les dimensions de la mobilité douce (vélo, piéton, PMR...), des concertations entre le service mobilité et les différents acteurs concernés (service de l'enseignement, les directeurs d'école, parents et riverains) ;
- ◆ Imposer la mise en place de ces rues sur base des demandes du service « mobilité » ;
- ◆ Assurer le suivi des interventions.

4. Réaliser des marches exploratoires

- ◆ Définir les quartiers à explorer et réaliser un planning des marches exploratoires ;
- ◆ Assurer le suivi dans des délais convenables ;
- ◆ Assurer un reporting des réalisations.

5. Entretenir les espaces publics en mobilisant différents services

- ◆ Mettre en place une équipe multidisciplinaire coordonnée par un gestionnaire afin de recenser les lieux à entretenir et d'assurer un suivi rapide ;
- ◆ Mettre en place un logiciel de capture mobile des entretiens à effectuer en vue de dispatcher automatiquement le travail ;
- ◆ Démonteur les grands panneaux publicitaires dans les zones à forte densité scolaire, sur les espaces publics ;
- ◆ Assurer un reporting des réalisations.

6. Réviser le marché mobilier urbain

- ◆ Réviser la charte graphique relative au mobilier urbain ;
- ◆ Réaliser une analyse complète qui permette de revoir le marché du mobilier urbain ;
- ◆ Lancer un nouveau marché de mobilier urbain et l'exécuter.

7. Mettre en œuvre de nouvelles dispositions afin de mieux préparer la gestion de crise

- ◆ Etablir un inventaire des personnes de contact et l'intégrer dans la plateforme de gestion de crise ;
- ◆ Disposer sur le territoire communal d'une équipe d'intervenants psycho-sociaux volontaires de 100 personnes ;
- ◆ Créer une fiche-réflexe d'intervention pour les grandes infrastructures sportives ou culturelles.

8. Elaborer et mettre en œuvre le futur Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP)

- ◆ Désigner un fonctionnaire de prévention ;
- ◆ Rédiger le nouveau PSSP ;
- ◆ Réaliser un suivi régulier des dossiers et de leurs indicateurs ;
- ◆ Réévaluer le PSSP en fonction des directives du SPF Intérieur ;
- ◆ Evaluer les indicateurs à l'échéance du PSSP.

En lien avec le plan de cohésion social (PCS), le programme de développement urbain (PDU) et le plan zonal de sécurité (PZS)

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de l'aménagement urbain, du Bouwmeester, de la voirie, de la mobilité, du bureau d'études, de l'enseignement, de la planification d'urgence et de la direction de la prévention et de la sécurité.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi et CPAS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Intensifier la lutte contre les incivilités

1. Renforcer les outils de lutte contre les incivilités et durcir les sanctions administratives à l'égard des auteurs

- ◆ Réorganiser les procédures de constats en matière d'incivilités ;
- ◆ Réviser le règlement général de police ;
- ◆ Doter les services (agents constatateurs...) d'outils informatiques adaptés permettant la gestion des dossiers et placer des caméras mobiles sur l'ensemble du territoire.

2. Renforcer l'effectif et accroître l'efficacité des agents constatateurs

- ◆ Refondre et renforcer le service d'agents constatateurs afin d'optimiser le travail de la fonctionnaire sanctionnatrice ;
- ◆ Former des agents en interne ;
- ◆ Instaurer une collaboration claire et efficace entre tous les agents constatateurs ;
- ◆ Revoir l'organisation et la planification des agents constatateurs ;
- ◆ Assurer un meilleur suivi avec les services d'intervention ;
- ◆ Confier la compilation d'observations diverses aux gardiens de la paix.

3. Développer une cellule « Propreté » dédiée à des zones spécifiques (RAVeL, terrils,...)

- ◆ Réaliser une étude pour identifier les zones dites spécifiques ;
- ◆ Identifier les moyens utiles à cette cellule propreté ;
- ◆ Etablir une convention avec TIBI.

4. Réduire la quantité des déchets dans les bâtiments communaux

- ◆ Sensibiliser les enfants à la problématique des déchets dans les écoles ;
- ◆ Systématiser l'utilisation de matériaux renouvelables lors des manifestations prises en charge par la Ville (verres réutilisables sur les événements) ;
- ◆ Favoriser le tri des déchets par l'installation systématique de containers papier et PMC ;
- ◆ Améliorer l'archivage électronique et former les agents communaux à ce type d'archivage.

5. Développer des moyens afin de mieux gérer les pollutions environnementales

- ◆ Adapter la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets afin de mieux récompenser les citoyens qui trient et réduisent leur déchets ;
- ◆ Intégrer dans le parcours de l'enseignement communal fondamental des actions liées à la propreté.

Pilote administratif général : Inspecteur des ressources internes

Services administratifs impliqués : la police administrative, la cellule événement, les services de la direction de la prévention et de la sécurité, de la propreté, de l'enseignement, des archives, des fêtes et des finances.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi, CPAS et TIBI.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Améliorer la qualité des contacts entre les citoyens et l'administration

1. Moderniser les guichets « citoyen »

- ◆ Permettre la délivrance de documents en ligne ;
- ◆ Créer un guichet mobile (véhicule aménagé en guichet) ;
- ◆ Réorganiser certains services, simplifier les procédures et améliorer les circuits de communication.

2. Améliorer le confort des salles d'attente

- ◆ Reconfigurer les espaces bureaux, les salles d'attente et uniformiser le mobilier selon les possibilités des bâtiments ;
- ◆ Améliorer les bornes de gestion de files dans les Maisons Citoyennes ;
- ◆ Réaliser des accès pour les personnes à mobilité réduites.

3. Informer les nouveaux citoyens sur la vie communale

- ◆ Mettre en place un kit d'accueil pour les nouveaux citoyens en collaboration avec les Maisons Citoyennes ;
- ◆ Organiser des cérémonies d'accueil pour les nouveaux citoyens.

4. Revoir la configuration et le contenu du site internet

- ◆ Finaliser la réécriture de l'ensemble du contenu des pages du site actuel ;
- ◆ Mettre en place des procédures de mises à jour fiable ;
- ◆ Peaufiner son ergonomie.

5. Créer une porte d'entrée unique pour satisfaire aux demandes des citoyens en matière de propreté, de voiries, d'espaces publics et d'espaces verts

- ◆ Intégrer les formulaires de demandes sur le site et mettre en œuvre le call center ;
- ◆ Intégrer le projet dans l'outil de gestion ATAL.

6. Créer un outil de gestion conjoint entre les services concernés par l'occupation privative temporaire des voiries et espaces publics

- ◆ Réaliser un cadastre des types de demandes et de leur cheminement ;
- ◆ Réformer au besoin les procédures ;
- ◆ Informatiser les demandes et le traitement.

7. Permettre la déclaration des taxes et l'introduction de plan de paiement on line

- ◆ Déterminer le public cible et intégrer ce nouvel outil sur le site.

8. Assurer un accueil téléphonique de qualité au citoyen

- ◆ Réaliser un audit triangulaire (services-citoyens-agent d'accueil) du fonctionnement du service et appliquer les améliorations proposées ;
- ◆ Evaluer les réformes mises en place.

9. Former des agents en contact avec le citoyen à la langue des signes

- ◆ Recenser les agents à former et utiliser des tablettes en relais avec le service wallon d'interprètes pour sourds et malentendants.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services juridiques, de la citoyenneté, des finances, des assemblées, des ressources humaines, de la direction de l'informatique, de l'accueil téléphonique et de la communication.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi et CPAS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°4

Améliorer les conditions de travail et le bien-être au travail

1. Définir un plan « bien-être » et veiller à son application

- ◆ Mener une analyse de risques et de charge psychosociale ciblée ;
- ◆ Définir un nouveau plan global de prévention et de bien-être en collaboration avec le SIPPT ;
- ◆ Evaluer la mise en œuvre du plan global.

2. Instituer un groupe des partenaires sociaux carolos (GPS carolos)

- ◆ Fixer les objectifs et le mode de fonctionnement du GPS ;
- ◆ Réunir ce groupe de manière régulière ;
- ◆ Analyser et traiter les recommandations.

3. Améliorer l'accueil des nouveaux agents recrutés

- ◆ Fixer les modalités et les objectifs d'accueil des nouveaux agents recrutés et former les directions à ces objectifs ;
- ◆ Distribuer un « welcome pack » aux nouveaux agents et définir son contenu ;
- ◆ Moderniser la séance d'accueil et adapter son contenu aux types de publics en collaboration avec le service communication.

4. Revoir la configuration et le contenu du site intranet

- ◆ Fixer les objectifs d'un intranet repensé et travailler la maquette sur base de parcours utilisateurs ;
- ◆ Ecrire l'ensemble des contenus du futur site et réaliser les développements (tests) ;
- ◆ Améliorer l'ergonomie du site.

5. Aménager des zones et/ou périodes anti-stress

- ◆ Aménager des salles de repos type « Google » ;
- ◆ Rédiger un règlement qui permette la mise en œuvre rationnelle de ces activités ;
- ◆ Evaluer, poursuivre et développer, le cas échéant, le projet « pleine conscience ».

6. Travailler sur les troubles musculo squelettiques en lien avec des postes de travail spécifiques

- ◆ Réaliser une étude sur l'ampleur de ces troubles au sein des agents de la Ville ;
- ◆ Rédiger un document qui précise les actions à entreprendre par poste de travail et détermine les impacts financiers.

7. Rénover les bâtiments communaux et leurs abords tout en y intégrant des espaces conviviaux et de détente

- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables sur la base des montants affectés ;
- ◆ Evaluer l'importance des chantiers en collaboration avec les services demandeurs.

En lien avec : PAEDC et QZEN+

Pilote administratif général : Inspecteur des ressources internes.

Services administratifs impliqués : les services des ressources humaines, de la communication, de la santé, du bureau d'études, des bâtiments et du service interne pour la prévention et la protection au travail.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi et CPAS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°5

Améliorer l'efficacité des services en développant des outils d'analyse et de gestion performants

1. Faciliter la prise de décision du Collège dans le cadre de l'utilisation de subsides aux ASBL

- ◆ Revoir et formaliser une grille de critères claire et permettant une prise de décision facilitée ;

2. Faciliter la gestion des fabriques d'église

- ◆ Mettre à disposition un logiciel comptable spécifique pour la gestion des fabriques d'église ;
- ◆ Rédiger un guide pratique sur la tutelle communale portant sur les actes des établissements culturels.

3. Optimiser la gestion des assemblées et l'organisation des Conseils

- ◆ Mettre en œuvre un plan de modernisation technologique des assemblées, notamment par des votes informatisés ;
- ◆ Acquérir un matériel assurant le confort des conseillers et des membres du public lors des séances du Conseil communal ;
- ◆ Organiser des séances thématiques du Conseil communal ainsi qu'un Conseil « citoyen » annuel ;
- ◆ Rendre les Conseils accessibles aux personnes malentendantes.

4. Etablir une méthode d'analyse afin de prioriser les travaux de rénovation, les réparations et les opérations de maintenance dans tous les bâtiments communaux

- ◆ Etablir un inventaire des rénovations, réparations et maintenances à effectuer ;
- ◆ Choisir les critères de priorisation et les appliquer au mieux ;
- ◆ Intégrer et automatiser un planning d'entretien prévisionnel des bâtiments afin d'assurer une maintenance optimale des bâtiments communaux.

5. Cartographier les espaces verts et les voiries (mobilier urbains, venelles,...) dans le logiciel SIG (Système d'information géographique)

- ◆ Poursuivre la mise en place du cadastre des voiries reprenant leurs caractéristiques et contenu (avaloirs, mobilier urbains, signalisation routière, etc.) ;
- ◆ Recenser les espaces verts du territoire carolorégien et les répertorier en fonction des classes d'entretien (gestion différenciée en fonction de la visibilité des lieux et du type de végétaux) ;
- ◆ Etablir une liste de terrains stratégiques pour la réalisation des maillages vert et bleu (zones vertes, rivières...) et évaluer la possibilité de modifier l'affectation des sols ;
- ◆ Inventorier les espaces « délaissés », les terrains Ville ou les espaces verts non aménagés (terrils, zones sportives) et évaluer leur potentiel pour l'accueil de la biodiversité, la production alimentaire durable ainsi que leur intérêt pour l'ouverture au public (analyses de sol, contexte) ;
- ◆ Intégrer l'ensemble des informations dans les logiciels adéquats pour en permettre la cartographie.

6. Mettre en œuvre les mesures de la Perspective de Développement urbain (PDU) et définir les périmètres d'intervention de requalification urbaine pour l'ADLU

- ◆ Désigner un coordinateur de la PDU ;
- ◆ Réaliser un suivi régulier des dossiers et de leurs indicateurs ;
- ◆ Réévaluer la PDU après 3 ans, comme imposé dans le décret ;
- ◆ Définir les périmètres à l'intérieur desquels l'ADLU sera chargée de concevoir et de mettre en œuvre des opérations globales de requalification au regard de la stratégie urbaine et de la situation des quartiers ;
- ◆ Evaluer les indicateurs à l'échéance de la PDU (6 ans).

7. Réaliser un Schéma de Développement Communal (SDC)

- ◆ Réaliser un marché de services afin de désigner un auteur de projet agréé ;
- ◆ Suivre le processus d'élaboration du SDC en collaboration avec la Région wallonne ;
- ◆ Réaliser la procédure d'approbation du SDC telle que définie dans le Code du développement territorial (CoDT).

En lien avec : PDU

8. Affirmer le Service Logistique et Travaux (SLT) dans son rôle de service support interne

- ◆ Adopter un règlement sur la gestion des déménagements et des encombrants ;
- ◆ Revoir le règlement « prêt de matériel » et le formulaire « event » ;
- ◆ Transférer à la Régie communale autonome la gestion des prêts de panneaux de signalisation ;
- ◆ Moderniser la gestion administrative et opérationnelle du charroi.

9. Suivre l'évolution et adapter les effectifs du service de nettoyage des bâtiments (SNB)

- ◆ Définir, au départ du cadastre précis des besoins (type de bâtiments, surfaces utiles et nature des tâches), les effectifs et compétences nécessaires ;
- ◆ Définir un plan de formation destiné à soutenir l'efficacité du travail et le bien-être des travailleurs ;
- ◆ Procéder aux recrutements nécessaires et planifier les formations ;
- ◆ Evaluer les mesures mises en place et veiller au maintien constant des effectifs utiles.

10. Améliorer les outils de travail des techniciennes de surface afin d'améliorer l'efficacité et le bien-être des travailleurs

- ◆ Réaliser un cadastre des besoins et un inventaire des techniques existantes pour améliorer le service ;
- ◆ Rédiger un plan d'action qui définit les points d'amélioration, la planification et les budgets nécessaires ;
- ◆ Evaluer l'efficience et l'efficacité des améliorations mises en place ;
- ◆ Sensibiliser tous les services au respect du travail effectué.

11. Intégrer des clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés de la Ville

- ◆ Réaliser une analyse globale des concepts, objectifs et pratiques de base en matière de recours aux clauses sociales, environnementales et éthiques ;
- ◆ Identifier les mesures à appliquer par (types de) marchés ;
- ◆ Informer IGRETEC et les services concernés ;
- ◆ Réaliser les modifications nécessaires au fur et à mesure de la création de nouveaux marchés.

12. Gérer les stocks de manière transversale afin d'anticiper la planification des marchés

- ◆ Fixer les objectifs poursuivis et définir les procédures et responsabilités d'une gestion intégrée et dynamique du patrimoine communal ;
- ◆ Réaliser un inventaire transversal des biens meubles afin de connaître le contenu précis du patrimoine ;
- ◆ Intégrer le patrimoine dans le logiciel de gestion de patrimoine ;
- ◆ Revoir et rédiger des procédures du fonctionnement des magasins en termes d'entrées et de sorties afin d'en déduire des règles de conception des marchés.

13. Renforcer le rôle support de la Direction Achats et Logistiques (DAL), en particulier la cellule marchés publics

- ◆ Renforcer la cellule marché public comme cellule conseil de la Ville en termes de gestion des marchés publics ;
- ◆ Assurer l'interface entre la Ville et IGRETEC.

14. Moderniser la gestion des dossiers d'assurance

- ◆ Revoir les processus de fonctionnement existants entre le service des assurances et les autres services « client » afin d'améliorer le recouvrement des assurances et le suivi des dossiers ;
- ◆ Intégrer les nouvelles procédures dans le logiciel de gestion ;
- ◆ Définir les contours du nouveau marché d'assurance (2021-2024) en impliquant les services et en synergie avec les services para-locaux ;

15. Améliorer la traçabilité et le suivi des courriers

- ◆ Moderniser la gestion et le suivi des courriers en adoptant une solution informatique d'enregistrement et de suivi des courriers entrants ;
- ◆ Revoir et systématiser les règles d'échanges avec les services « client » et les intégrer dans un document de référence ;
- ◆ Adapter les procédures de fonctionnement en conséquence et rédiger les nouvelles procédures à appliquer.

16. Réorganiser la distribution du courrier auprès des écoles (fondamental, secondaire, artistique et promotion sociale)

- ◆ Recenser les véhicules à disposition des différentes directions du département de la vie citoyenne ;
- ◆ Créer un pool « chauffeurs » au sein du département de la vie citoyenne ;
- ◆ Assurer la distribution du courrier aux différentes écoles (deux fois par semaine) après concertation avec le service courrier.

17. Améliorer l'organisation de travail au sein de la direction de l'enseignement - Projet pilote pour l'administration carolorégienne

- ◆ Effectuer un diagnostic approfondi afin d'identifier les leviers d'amélioration ;
- ◆ Créer une feuille de route en établissant des chantiers d'amélioration et les critères de priorisation de ces chantiers ;
- ◆ Mettre en œuvre les opportunités d'amélioration bénéficiant d'un impact élevé ;
- ◆ Tester à petite échelle les opportunités d'amélioration plus complexes via un ou plusieurs projets pilotes au sein de certains services ;
- ◆ Intégrer par vagues la méthode et les outils développés via les projets pilotes à tous les services ciblés.

Pilote administratif général : Directeur général adjoint.

Services administratifs impliqués : les services des assemblées, de la direction générale, du bureau d'études, du budget, du courrier, de la vie citoyenne, de la nature en ville, de la cartographie, de l'aménagement urbain, de la direction de la prévention et de la sécurité, du nettoyage des bâtiments, de la logistique et travaux, des assurances et de la direction des achats et logistiques.

Partenaires pressentis : élu, Fab-lab ULB Charleroi, CPAS et RCA.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6

Disposer d'outils informatiques optimisés

1. Mettre en place une architecture de système d'information et une architecture logicielle performante

- ◆ Procéder à un audit de notre politique informatique dans tous ses aspects (infrastructure, sécurisation, mise à disposition de solutions informatisées, interopérabilité...);
- ◆ Définir la politique informatique à venir dans tous ses aspects via l'adoption d'un nouveau schéma directeur à l'horizon de 10 ans;
- ◆ Assurer le suivi de la politique informatique via un comité de suivi.

2. Doter les services d'une structure hardware (informatique et téléphonie) adaptée au poste de travail sur base des conclusions de l'audit et du schéma directeur

- ◆ Revoir la charte informatique et fixer les règles générales d'accès aux solutions en fonction des postes et responsabilités;
- ◆ Planifier l'acquisition des solutions hardware utiles et leurs implémentations;
- ◆ Evaluer l'efficacité de la gestion du stock, parfaire son fonctionnement au besoin et assurer son insertion dans l'inventaire du patrimoine.

3. Mettre en place un nouveau logiciel comptable et financier

- ◆ Analyser les processus de fonctionnement actuels et déterminer les besoins futurs, au besoin via un audit externe;
- ◆ Analyser les solutions techniques et sélectionner la plus adaptée;
- ◆ Planifier l'implémentation de l'outil informatique suivant un phasage préétabli.

4. Doter la GRH d'un outil informatique adapté

- ◆ Analyser les besoins et passer un marché en vue de disposer d'une solution moderne et adaptée;
- ◆ Implémenter le nouveau système et former les utilisateurs.

5. Implémenter de manière complète l'outil de gestion ATAL (logiciel de gestion des services techniques et du patrimoine) dans l'ensemble des services concernés

- ◆ Poursuivre l'intégration de l'ensemble des informations nécessaires à son utilisation optimale : le patrimoine ville dans son ensemble (voiries, espaces verts, propriétés bâties et non bâties, véhicules, œuvres d'art...), les stocks...
- ◆ Déployer les modules utiles pour chaque service concerné et faire l'acquisition des modules ATAL nécessaires à l'intégration complète des données de la Ville;
- ◆ Former l'ensemble des utilisateurs au logiciel ATAL.

6. Doter la cellule événement d'un logiciel «event» performant via la cellule ATAL

- ◆ Mettre en place une gestion informatisée des événements et de la location des salles (via l'outil ATAL) avec accès direct pour les demandeurs via le site internet (module spécifique complémentaire à acquérir);
- ◆ Former les utilisateurs de la Cellule Event à l'utilisation de l'outil;
- ◆ Intégrer les données utiles dans ATAL.

7. Mettre en place une politique d'acquisition de logiciels qui tienne compte des moyens disponibles et des besoins des services

- ◆ Recenser les logiciels intégrés, leurs fonctionnalités et les données qu'ils contiennent et réaliser les analyses techniques permettant de prendre les décisions adéquates et acquisition de solutions nouvelles intégrées et compatibles avec notre architecture ;
- ◆ Planifier la réalisation des projets via un comité de suivi ;
- ◆ Instaurer un système de suivi individuel et global de la progression des projets ;
- ◆ Recourir à des logiciels libres si cela s'avère opportun.

Pilote administratif général : Inspecteur des Ressources internes.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de l'informatique, des finances, des ressources humaines, événement et la cellule ATAL.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi et CPAS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°7

Développer des moyens numériques (Smart City) et en favoriser l'utilisation

1. Définir la politique et l'ambition de la Ville de Charleroi dans la logique SMART

- ◆ Désigner un référent SMART City ;
- ◆ Réaliser une étude en vue de déterminer notre ambition, nos forces et nos faiblesses dans le domaine ;
- ◆ Identifier comment intégrer, du point de vue opérationnel, la logique SMART dans l'action de la Ville ;
- ◆ Fixer le plan d'actions au départ de l'étude.

2. Créer une plate-forme de coordination et de réflexion entre les différents opérateurs

3. Développer des formulaires intelligents et autres services on-line

- ◆ Réaliser un recensement complet des formulaires ou autre procédures à mettre en ligne (sur la base d'un questionnaire qui précise la motivation, les avantages requis...);
- ◆ Organiser et planifier la mise en œuvre.

4. Assurer, dans une logique de type « open data », que l'ensemble des contenus numériques soient accessibles à tous

- ◆ Identifier les requêtes statistiques les plus fréquentes et les plus utiles ;
- ◆ Récolter les données dans et hors de l'administration ;
- ◆ Assurer la mise à jour des données et évaluer leur pertinence et leur utilisation ;
- ◆ Assurer leur diffusion (électronique et papier).

5. Travailler avec le « Fab-lab ULB Charleroi » pour permettre à l'ensemble des Carolos de prendre en main les différents outils numériques

Pilote administratif général : Inspecteur des Ressources internes.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de l'informatique.

Partenaires pressentis : élus, Fab-lab ULB Charleroi et CPAS.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux du Numérique ont permis de lister une série de projets dont le premier porte sur la définition d'une feuille de route. L'ambition est de pouvoir disposer de cette road map pour décembre 2019.

Pour améliorer les services aux citoyens via des outils numériques, la Ville de Charleroi s'orientera vers la dématérialisation administrative. Certaines initiatives ont déjà vu le jour, à l'instar de l'e-guichet Etat civil/ Population qui sera disponible très prochainement. Les Etats généraux ont également mis en avant d'autres besoins dont notamment : la mise en place d'un formulaire intelligent pour simplifier la gestion des événements et le recours à une application pour la gestion de l'occupation privative de voirie ; le recrutement d'un smart city manager ; la création d'une plate-forme open data pour le partage de données avec les citoyens en vue notamment d'accroître la dynamique participative, etc.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°8

Intégrer une démarche « qualité » au sein des services administratifs et adopter une logique de simplification administrative

1. Moderniser la politique de recrutement en tenant compte des moyens de la Ville

- ◆ Adopter un plan pluriannuel d'embauche et mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- ◆ Revoir les statuts et règlement afin d'alléger et assouplir les procédures de recrutement ;
- ◆ Moderniser la diffusion des offres en profitant des perspectives des NTIC ;
- ◆ Mener une réflexion sur l'attractivité des métiers au sein de l'administration ;
- ◆ Offrir, dans les limites du possible, des contrats stables à des agents en contrats précaires.

2. Former les agents pour augmenter la qualité des prestations

- ◆ Porter une attention particulière au plan de formation de chaque agent correspondant aux besoins de l'institution et prioriser sa mise en œuvre ;
- ◆ Alléger et assouplir les procédures de recrutement, notamment en favorisant au maximum la transversalité des réserves de recrutement ;
- ◆ Analyser la faisabilité et définir les contours (statuts et missions) d'une fonction de vacataires de formation.

3. Poursuivre la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données

- ◆ Créer un comité d'accompagnement au data protection officer (DPO) et fixer son mode de fonctionnement (ROI) ;
- ◆ Réaliser de manière « phasée » la mise en conformité ;
- ◆ Renforcer la sécurité des données informatiques ;
- ◆ Mettre en place des processus qui assurent le respect permanent au RGPD.

4. Construire une culture d'entreprise forte

- ◆ Réfléchir sur les valeurs et rédiger une charte de management ;
- ◆ Harmoniser le mobilier pour exprimer les valeurs de la Ville ;
- ◆ Impliquer tous les responsables au respect et à la diffusion des valeurs dégagées ;
- ◆ Raviver, auprès de l'ensemble des collaborateurs, un esprit de confiance mutuelle en jouant la carte de la transparence.

5. Réduire les délais des remises d'avis de légalité et étendre ces avis au-delà des obligations légales

- ◆ Formaliser les nouvelles procédures et les nouveaux modes de décisions revues ;
- ◆ Revoir les canevas dans le logiciel IA Déliv.

6. Réduire les délais de paiement des dépenses ordinaires et extraordinaires

- ◆ Réaliser un audit organisationnel externe des services des dépenses ordinaires et extraordinaires ;
- ◆ Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations émises par le prestataire externe ;
- ◆ Créer et mettre à jour un outil de suivi et de reporting des délais de paiement.

7. Améliorer les relations avec les fournisseurs de la Ville

- ◆ Organiser une campagne d'information sur les mesures prises par la Ville en matière de réduction des délais de paiement ;
- ◆ Communiquer vers les acteurs économiques de la Région afin de les encourager à répondre aux marchés lancés par la Ville.

8. Uniformiser et sécuriser les procédures d'achats

- ◆ Centraliser au niveau du service achats et logistiques l'ensemble des procédures d'achat (marchés SFA) ;
- ◆ Amplifier le recours aux marchés stocks et le rattachement aux centrales de marchés d'autres niveaux de pouvoir ;
- ◆ Renforcer le service achats et logistiques en tant que centre de référence en matière de marché public et en tant que point de contact d'IGRETEC ;
- ◆ Accroître la visibilité des marchés publics.

9. Valoriser les archives communales

- ◆ Poursuivre les efforts de valorisation au travers de publications (minimum 3 articles et 1 ouvrage par an) et assurer une meilleure publicité aux travaux ;
- ◆ Utiliser les réseaux sociaux pour faire connaître les collections et les travaux de la Ville ;
- ◆ Mettre en place une valorisation dynamique des archives (colloques, conférences) tant en interne qu'en externe.

10. Améliorer la qualité dans les milieux d'accueil d'enfants (PEPS, Extrascolaire, EDD, Stages)

- ◆ Organiser un colloque annuel avec une thématique transversale pour tous les milieux d'accueil 3-12 ans. Pour l'année 2019, la thématique sera « de l'importance de réinvestir les espaces extérieurs avec les enfants » ;
- ◆ Réaliser des boîtes à CLEFS (C = Code de qualité; L = Liens, E = Ecrits, F = Formatif, S = Soutien méthodologique) afin de soutenir le développement de la qualité dans les milieux d'accueil 3-12 ans ;
- ◆ Promouvoir et diffuser les différentes campagnes de l'ONE (mômes en santé, langage, jouer dehors...) ou d'autres partenaires (prendre son temps en ATL) auprès de tous les milieux d'accueil 3-12 ans par le biais des responsables, coordinateurs, directeurs de structures ;
- ◆ Impulser des projets autour de l'aménagement des espaces extérieurs tant au niveau des milieux d'accueil 0-3 ans que 3-12 ans en collaboration avec l'ONE.

Pilote administratif général : Directeur général adjoint.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de l'informatique, des ressources humaines, de la communication, des archives, de la direction des achats et logistiques, de l'accueil temps libre, de la nature en ville, des dépenses ordinaires et extraordinaires et de la direction financière.

Partenaires pressentis : CPAS et ONE.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 9

Réviser le schéma organisationnel de l'Administration afin de tendre vers un management plus transversal

1. Développer un nouvel organigramme

- ◆ Définir les entités qui vont constituer les départements sur base de la phase de diagnostic ;
- ◆ Définir et décrire les missions, les activités des différentes entités ;
- ◆ Rédiger l'ensemble des descriptifs de fonction ;
- ◆ Mettre en adéquation la position actuelle des agents communaux et leur poste futur.

2. Réorganiser l'accueil extrascolaire

- ◆ Créer un poste d'accompagnateur-qualité (réfèrent pour chaque milieu d'accueil extrascolaire) afin de répondre aux prescrits « qualité » de l'ONE ;
- ◆ Développer un logiciel de monitoring de l'encadrement et de la gestion des absences ;
- ◆ Assurer la transversalité avec les deux autres équipes composant le service (PEPS et coordination ATL) ;
- ◆ Rédiger les « projets de vie » prescrits par l'ONE et relatifs à l'accueil extrascolaire pour chaque école ;
- ◆ Analyser et réformer le règlement de travail, les normes d'appréciation professionnelle, l'offre de formation et le recrutement des accueillantes extrascolaires.

3. Déterminer le périmètre d'actions de chaque direction du département de l'aménagement du territoire en suivant une logique « métiers »

- ◆ Dresser la liste des tâches principales et secondaires réalisées sur les voiries, les espaces publics et les propriétés communales bâties et non bâties ;
- ◆ Renvoyer l'information vers la GRH afin de l'intégrer dans les descriptifs de fonction.

4. Etablir un plan de communication interne visant à favoriser les échanges avec la hiérarchie et la communication entre les services

- ◆ Définir, avec l'aide d'un consultant spécialisé, la politique et les outils nécessaires d'une communication interne à court, moyen et long terme ;
- ◆ Mettre en œuvre la communication interne.

5. Consolider la communication externe et renforcer le soutien aux événements

- ◆ Accentuer la promotion de la Ville de Charleroi et de ses initiatives au travers des réseaux sociaux ;
- ◆ Clarifier les règles de promotion via la presse ;
- ◆ Mieux utiliser les outils supra-communaux (Charleroi métropole, Maison du Tourisme...) pour valoriser Charleroi et sa région.

6. Mettre en place un service spécifique de gestion de projets

- ◆ Définir et attribuer les ressources utiles au fonctionnement de ce service (subsidiologue...) ;
- ◆ Mettre en place des outils de gestion afin de suivre l'évolution des divers projets.

7. Favoriser la gestion par projet

- ◆ Organiser les formations à la gestion de projet ;
- ◆ Mettre à disposition des outils de gestion de projets efficaces et tenir des tableaux de bord afin de vérifier l'évolution continue des projets ;
- ◆ Mettre en place, pour chaque projet, des normes de qualité ;
- ◆ Revoir, pour chaque projet, les processus de fonctionnement et rédiger des procédures nouvelles.

8. Renforcer les synergies et collaborations avec les para-communaux en matière de ressources humaines

- ◆ Identifier les marchés publics à gérer en commun ;
- ◆ Intensifier les échanges d'expérience entre les différents services RH concernés ;
- ◆ Réaliser une étude AFOM sur la mise en place d'un service commun avec les autres institutions.

9. Simplifier la gestion transversale et le suivi de la gestion budgétaire

- ◆ Automatiser la gestion du Plan Pluriannuel d'Investissement en lien avec le budget ;
- ◆ Revoir les processus de fonctionnement existants entre le service du budget et les autres services afin de simplifier la gestion et le suivi budgétaire ;
- ◆ Rédiger les nouvelles procédures transversales à appliquer par les services « émetteurs » et le service du budget ;
- ◆ Intégrer ces nouvelles procédures dans la comptabilité (via le logiciel comptable).

10. Mettre en œuvre les mesures du plan de gestion

- ◆ Mettre à jour le plan de gestion ;
- ◆ Réaliser un suivi régulier des dossiers et de leurs indicateurs.

11. Développer, en synergie avec le CPAS, un projet de conservation numérique des archives de la Ville

- ◆ Fixer les objectifs, procédures et actions nécessaires à l'implémentation d'une gestion numérique des archives (archives vivantes et mortes) ;
- ◆ Finaliser les travaux d'aménagement du nouveau bâtiment des archives et procéder au déménagement en tenant compte de la logique de numérisation proposée ;
- ◆ Entamer la gestion numérique des archives selon les modalités arrêtées.

12. Aménager la Cité administrative

- ◆ Planifier et réaliser les travaux d'aménagement en veillant à mettre en place des espaces d'accueil adaptés ;
- ◆ Veiller à l'ergonomie et aux conditions de travail.

En lien avec : PDU

Pilote administratif général : Directeur général adjoint.

Services administratifs impliqués : les services de l'enseignement, de l'accueil temps libre, de la direction de l'informatique, des ressources humaines, du bureau d'études, de la nature en ville, de la communication, de la direction des achats et logistiques, du budget, des archives, du bâtiment, du patrimoine et de la mobilité.

Partenaires pressentis : CPAS.

UNE VILLE ENTREPRENANTE

Travailler, entreprendre, développer son projet à Charleroi, c'est le souhait de milliers de Carolos. Malgré de grands drames industriels, nous avons continué à créer des milliers d'emplois dans les secteurs de la manufacture de pointe, de l'aéronautique, des biotechnologies et du digital, ainsi que dans l'économie de service. Plus de 500 hectares sont en voie d'aménagement pour créer de nouvelles zones d'activité économique. Parallèlement, la Ville soutient le déploiement de l'offre commerciale, de nouveaux quartiers d'affaires, de nouveaux espaces de travail... Sans oublier le secteur public où la Ville fait office de premier employeur local.

En tant que capitale sociale de la Wallonie, Charleroi accueille des milliers de fonctionnaires régionaux et bénéficie également d'une large offre en matière de santé.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1

Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services

1. Reconvertir et désenclaver le site de Carsid

- ◆ Désigner un auteur de projet en mettant en concurrence les jeunes architectes sélectionnés lors du concours European 15.
- ◆ Inscrire la Ville dans un partenariat d'opérateurs publics en vue d'opérationnaliser la stratégie de reconversion.

En lien avec le PDU

2. Construire un Palais des Congrès

- ◆ Finaliser la conception du projet et réaliser les travaux.

En lien avec le PDU, FEDER

3. Construire une chaufferie centralisée, basée sur la cogénération, pour alimenter le PBA, le Palais des Expositions et le Palais des Congrès

- ◆ Finaliser l'étude de faisabilité et entreprendre les travaux.

En lien avec FEDER

4. Rénover le Palais des Expositions

- ◆ Finaliser les procédures de marchés et réaliser les travaux.

En lien avec le PDU, FEDER

5. Rénover le pôle Vilette

- ◆ Répondre à l'appel à projet FEDER relatif à la programmation 2021-2027 des fonds structurels européens.

En lien avec le projet FEDER, le PDU

6. Rénover le pôle de reconversion de Marchienne-au-Pont

- ◆ Commander une étude relative à l'opportunité et la faisabilité du projet ;
- ◆ Planifier les travaux sur base des conclusions de l'étude.

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de l'aménagement urbain, de l'économie sociale et Charleroi DC.

Partenaires pressentis : IGRETEC, plan Catch, ADLU, Tibi, Cellule Feder et les partenaires hôteliers.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Mettre en place des mesures administratives et soutenir les initiatives citoyennes visant à développer l'économie sociale

1. Soutenir toutes les formes d'entrepreneuriat collectif / social

- ◆ Mettre en place un « parcours » de l'entrepreneuriat social ;
- ◆ Inciter à la création d'un centre dédié à l'entrepreneuriat social et coopératif à Charleroi – un « Coop-city » wallon ;
- ◆ Développer un axe économie sociale et solidaire – entrepreneuriat social, en accord avec la stratégie de la cellule CATCH.

En lien avec le plan d'action local pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)

2. Soutenir la lutte contre le chômage de longue durée

- ◆ Dresser un état des lieux du chômage (cartographie, typologie des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RIS, etc) ;
- ◆ Faire de Charleroi un laboratoire d'innovations sociales visant à réintégrer les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- ◆ Soutenir le développement d'une expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » sur le territoire de la Ville.

3. Favoriser les mesures anti-dumping social en insérant des clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges communaux

- ◆ Intégrer des mesures anti-dumping social dans les marchés publics de la Ville et veiller à ce qu'elles soient respectées ;
- ◆ Adapter éventuellement les mesures en concertation avec Charleroi Métropole.

4. Poursuivre le développement de l'économie sociale

- ◆ Créer une cellule « économie sociale et solidaire » ;
- ◆ Créer un répertoire de l'économie sociale et solidaire ;
- ◆ Accentuer la consultation des acteurs de terrain en créant un conseil consultatif de l'économie sociale ;
- ◆ Faire de Charleroi un membre du Réseau Européen des Villes et régions de l'Economie Sociale (REVES).

5. Mener une réflexion sur la simplification de la fiscalité des activités commerciales afin de favoriser le commerce de proximité

- ◆ Intervenir auprès d'autres niveaux de pouvoirs compétents pour tenter d'obtenir un allègement de la pression fiscale sur le commerce de proximité.

6. Informer sur l'économie sociale

- ◆ Mener, sur les réseaux sociaux, une campagne de sensibilisation sur le recours à l'économie sociale, en concertation avec les acteurs locaux ;
- ◆ Lancer des appels à projets auprès des jeunes (6 ans -18 ans) et organiser des rencontres avec les étudiants autour du thème de l'économie sociale ;
- ◆ Organiser ou soutenir l'organisation régulière de rencontres d'information sur l'économie sociale et solidaire.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la direction des achats et de la logistique, de l'économie sociale et de la direction des ressources humaines.

Partenaires pressentis : élus, CPAS, Forem, Mirec, syndicats, Région wallonne, Carol'Or et le réseau REVES

Corrélation avec les Etats généraux :

La dynamique des états généraux a permis de fédérer un grand nombre d'acteurs de terrain de l'économie sociale qui, malgré leur grande implication et leur professionnalisme, avaient peu de contacts entre eux. Ce processus participatif a permis de faire émerger un grand nombre d'idées et de propositions grâce à un dialogue constructif et fécond. Il a aussi mis en lumière la nécessité de créer un conseil consultatif de l'économie sociale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Favoriser l'économie locale et durable en soutenant des commerces et produits locaux (ou en circuit court) et en développant des services de proximité et une communication appropriée

1. Renforcer la collaboration avec l'ASBL Charleroi CentreVille

- ◆ Associer systématiquement l'ASBL Charleroi CentreVille à l'organisation des événements ;
- ◆ Organiser des réunions régulières entre l'ASBL Charleroi CentreVille et le service du commerce afin de faire le point sur les opérations de revitalisation du commerce en centre-ville ;
- ◆ Associer aussi souvent que possible les commerces locaux du centre-ville dans les événements organisés par la Ville (ou l'ASBL Charleroi CentreVille).

2. Développer le commerce local

- ◆ Subsidier l'installation de nouveaux commerces en périphérie, via le projet « Go shop » ;
- ◆ Poursuivre les contacts avec les propriétaires des cellules commerciales vides ;
- ◆ Mettre en place de nouveaux outils de développement commercial en collaboration avec les différents acteurs (ASBL Charleroi CentreVille, AMCV, Catch...) et s'inspirer des « réussites » d'autres villes pour rédiger un vademecum à l'attention des nouveaux commerçants désireux de s'installer à Charleroi (démarches administratives, règlements, aides existantes...).

3. Soutenir le commerce local

- ◆ Offrir une aide logistique aux commerçants qui organisent un événement et établir des procédures de fonctionnement ;
- ◆ Empêcher la concurrence déloyale par un règlement communal adapté ;
- ◆ Organiser une fois l'an une réunion visant à mettre en lien les associations de commerçants existantes et les commerçants désireux d'intégrer ces associations ;
- ◆ Développer une application WEB reprenant l'ensemble des commerces présents sur le territoire de la Ville.

4. Développer des marchés locaux, adaptés aux nouveaux besoins des citoyens

- ◆ Réorganiser les marchés existants et revoir les plans d'emplacements des maraîchers ;
- ◆ Identifier les lieux propices et déterminer les horaires adaptés à l'organisation de nouveaux marchés.

5. Planifier les travaux de voirie de façon à en réduire au maximum la durée et les nuisances pour le commerce

- ◆ Organiser des réunions et distribuer en toutes-boîtes des flyers afin d'informer les commerçants sur le chantier et sur les mesures mises en place en matière d'accessibilité ;
- ◆ Planifier les travaux de voirie en tenant compte de l'organisation des marchés hebdomadaires afin de réduire l'impact sur les commerçants ambulants ;
- ◆ Placer une signalisation adéquate indiquant que les commerces restent accessibles pendant la durée des travaux ;
- ◆ Sanctionner les retards dans l'exécution des travaux en ajoutant, dans les cahiers de charges, des pénalités en cas de non-respect des délais.

6. Soutenir le Carol'Or

- ◆ Evaluer les premiers mois de mise en circulation ;
- ◆ Communiquer sur la mise en circulation de cette nouvelle monnaie locale via nos réseaux internes (services communaux, écoles, etc.) ;
- ◆ Ouvrir un comptoir de change géré par la Ville ou une structure para-communale ;
- ◆ Octroyer plus de « prix » en Carol'Or (ex. : façades fleuries, prix de fin d'année, etc.).

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville .

Services administratifs impliqués : les services du commerce, de la police administrative, de la voirie et le bureau d'études.

Partenaires pressentis : élus, IGRETEC, plan Catch, régie communale autonome (RCA) et l'ASBL Charleroi CentreVille

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux ont permis de présenter les initiatives mises en place par la Ville afin de favoriser le développement du commerce. Elles ont aussi et surtout été l'occasion d'écouter le ressenti des commerçants, clairement demandeurs et enthousiastes de s'exprimer. D'abord, il en ressort des demandes spécifiquement axées sur le développement commercial, comme le soutien aux démarches administratives, la création et le développement d'Unions de commerçants ou encore la redynamisation des centres-ville par des activités festives. Ensuite, les commerçants ont également des demandes éminemment transversales, concernant le cadre de vie, la sécurité, la propreté,...

UNE VILLE ACTIVE

Charleroi bénéficie d'un tissu culturel et associatif très dynamique. Elle peut également se prévaloir d'un folklore qui suscite l'engouement populaire.

Si la culture est un levier essentiel du redéploiement de notre ville, elle est aussi un vecteur d'émancipation et de multiculturalité. Il importe donc de continuer à élargir l'accès aux différentes programmations à tous les publics. Dans ce but, il est indispensable de veiller notamment à la mobilité des Carolos et des citoyens de l'aire métropolitaine, en interpellant les TEC et la SNCB sur la problématique des transports en commun en soirée et les week-ends.

Charleroi est une ville jeune mais, comme toute la Wallonie, elle est aussi marquée par l'allongement de l'espérance de vie. Le rôle de la ville est donc de favoriser la rencontre des générations qui vivent côte à côte, de plus en plus longtemps.

À Charleroi, nous avons réussi à garantir l'équilibre entre l'accès au sport pour tous et l'excellence de clubs d'élite dans différentes disciplines. C'est en ce sens que nous voulons continuer à progresser. Les personnes extraordinaires et les personnes défavorisées doivent pouvoir participer pleinement à cette dynamique saine et salubre.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1

Rénover des bâtiments communaux et espaces publics à vocation, culturelle et sportive

1. Transférer le musée des Beaux-Arts vers les anciennes Écuries Defeld

- ◆ Fixer les accords par une convention avec la zone de police ;
- ◆ Planifier et suivre les travaux d'aménagement ;
- ◆ Planifier et organiser le déménagement du musée des Beaux-Arts vers les anciennes Ecuries Defeld.

2. Favoriser le développement du Rokerill

- ◆ Réaliser les procédures administratives utiles au rachat du lieu ;
- ◆ Mettre en œuvre sa reprise par une ASBL afin de développer les activités culturelles ;
- ◆ Envisager la réalisation de certains travaux d'aménagement.

3. Réhabiliter le Théâtre de l'Ancre

- ◆ Finaliser les procédures relatives à l'acquisition du bâtiment ;
- ◆ Etendre sa superficie conformément au projet architectural ;
- ◆ Développer l'offre culturelle du théâtre.

En lien avec le programme de développement urbain (PDU)

4. Rénover le conservatoire, des académies et moderniser des centres culturels locaux

- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables et programmer leur mise en œuvre.

En lien avec le PAEDC et QZEN+

5. Implanter des œuvres d'art dans l'espace public

- ◆ Définir le programme d'implantation des œuvres d'art (type, lieu...);
- ◆ Coordonner, le cas échéant, ces installations avec les travaux planifiés de rénovation de voiries et d'espaces publics.

6. Rénover des infrastructures sportives

- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables et programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Mettre en place un programme de rénovation énergétique des infrastructures sportives et des terrains de sports.

En lien avec le PAEDC et QZEN+

7. Améliorer l'infrastructure et l'offre des piscines existantes

- ◆ Concevoir un plan piscine en vue d'optimiser les capacités d'accueil notamment pour les écoles ;
- ◆ Rénover ou construire une nouvelle piscine dans les Districts Nord et Ouest ;
- ◆ Finaliser les études en cours et lancer les marchés de travaux ;
- ◆ Finaliser le dossier de rénovation de la piscine Yernaux.

En lien avec le PAEDC et QZEN+

8. Élargir les heures d'ouverture de la piscine Hélios

- ◆ Analyser la possibilité de cette mesure en tenant compte des coûts liés à l'augmentation des effectifs ;
- ◆ Revoir la convention avec la RCA.

9. Créer un musée de la Ville

- ◆ Déterminer le lieu d'implantation et la scénographie.

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la Ville.

Services administratifs impliqués : les services de la culture, du patrimoine, du bureau d'études, de l'enseignement et des bâtiments et des sports.

Partenaire pressenti : RCA.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Favoriser l'accès à la culture et encourager son développement par le biais, notamment, d'un enseignement artistique adapté

- 1. Instaurer la gratuité d'accès à différents lieux de culture pour les écoles fondamentales et favoriser l'accueil des artistes dans les classes**
 - ◆ Développer le projet « Musikids on tour » dont l'objectif est d'amener la musique dans les écoles ;
 - ◆ Intégrer, dans le parcours de l'enseignement communal fondamental, l'accès à la culture ;
 - ◆ Déployer un « pass culture » ;
 - ◆ Organiser des rencontres dans les écoles avec des artistes ;
 - ◆ Intensifier le projet Cinécole 2.0 destiné à sensibiliser les plus jeunes aux différentes formes d'expression artistiques (cinéma, gaming, danse ou opéra).

- 2. Multiplier les passerelles entre l'enseignement artistique et les pratiques de terrain**
 - ◆ Encourager les académies de musique à prendre part aux événements carolos ;
 - ◆ Organiser des rencontres dans les écoles avec des artistes ;
 - ◆ Accentuer les synergies entre l'enseignement fondamental et l'enseignement artistique ;
 - ◆ Initier des concours thématiques interscolaires ;
 - ◆ Développer des partenariats entre les écoles et les musées.

- 3. Diversifier les espaces de diffusion et de répétition sur l'ensemble du territoire**
 - ◆ Analyser l'opportunité de mettre à disposition des salles situées dans les écoles pour les associations culturelles ;
 - ◆ Modifier le règlement sur la mise à disposition de salles afin d'en permettre un accès plus aisé. Réaliser le cadastre des espaces disponibles et, simultanément, établir l'inventaire des demandes provenant d'opérateurs et/ou d'artistes ;
 - ◆ Optimaliser les locaux des maisons de jeunes ainsi que la future infrastructure de Couillet ;
 - ◆ Utiliser à bon escient les bâtiments détournés de leur usage.

- 4. Soutenir les processus d'aide aux projets des plus petites associations culturelles**
 - ◆ Étoffer et développer le service de médiation culturelle des musées communaux ;
 - ◆ Utiliser les ancrages de quartiers (les bibliothèques, les maisons citoyennes...) pour obtenir la participation des habitants.

- 5. Valoriser les initiatives participatives à l'image de l'exposition « Public à l'œuvre »**
 - ◆ Favoriser le mécénat pour ce projet (campagne de promotion, avantages en retour...).

6. Soutenir les artistes carolos

- ◆ Créer une plateforme en ligne, à partir du site internet, reprenant les coordonnées des artistes carolos ;
- ◆ Prévoir, dans le cahier spécial des charges « events », des clauses privilégiant le recours aux artistes locaux en cas d'animation musicale ;

7. Créer une billetterie (en ligne) commune à tous les opérateurs culturels

- ◆ Définir les opérateurs concernés, leurs attentes et leurs besoins dans le but de mutualiser une billetterie « culture » ;
- ◆ Mettre en place cette billetterie commune et déterminer les procédures de gestion ;
- ◆ Assurer le suivi de la billetterie et sa mise à jour ;
- ◆ Créer une plateforme numérique de communication regroupant les différents opérateurs culturels et touristiques identifiés.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la jeunesse, de la culture, de l'enseignement et de la direction de la prévention et de la sécurité.

Partenaires pressentis : Charleroi CentreVille.

Corrélation avec les Etats généraux :

En matière de culture, les consultations confirment un certain nombre d'hypothèses dont notamment l'agencement d'une communication commune, claire et accessible ; un fléchage des lieux culturels ; une visibilité touristique accrue ; la création d'une billetterie partagée et un maillage plus concret et efficace avec le milieu de l'enseignement. Le tout mis en œuvre au sein d'un univers urbain plus sécurisant et mobile.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Développer et soutenir des initiatives auprès des jeunes visant à favoriser les relations interpersonnelles

1. Créer de nouvelles maisons de jeunes

- ◆ Déterminer les lieux des futures maisons de jeunes en tenant compte des propriétés « Ville » et fixer les travaux de rénovation réalisables ; programmer leur mise en œuvre ;
- ◆ Accompagner les structures dans les formalités de reconnaissance de la Fédération Wallonie Bruxelles.

2. Soutenir les mouvements de jeunesse

- ◆ Désigner une personne ressource pour les mouvements de jeunesse ;
- ◆ Favoriser l'intégration de représentants des mouvements de jeunesse, des maisons de jeunes et des écoles secondaires au sein des conseils de participation afin de susciter davantage d'implication de la jeunesse ;
- ◆ Aménager des terrains, des terrils ou des parcelles pour accueillir les camps.

3. Permettre aux citoyens de fermer leur rue à la circulation certains jours pour les transformer en rue de jeu

- ◆ Réaliser une analyse relative à la responsabilité de la Ville en cas d'incident. Créer des synergies avec la participation citoyenne et la future MPA afin de diminuer, pour le citoyen, les problématiques liées à l'assurance « organisateur » ;
- ◆ Investir dans du mobilier urbain plus pratique et réutilisable ;
- ◆ Mettre du matériel d'animation (sportif et jeux) à disposition.

4. Intensifier le dispositif « Tous à l'uch ! »

- ◆ Lancer un appel à participation afin d'inciter les citoyens à bloquer une rue de leur quartier à la circulation pour permettre aux enfants de jouer librement et en toute sécurité ;
- ◆ Mettre du matériel d'animation (sportif et jeux) à disposition au sein du centre de ressources via des boîtes « Tous à l'uch ! ».

5. Intensifier le projet « 1, 2, 3 Soleil ! » dans les quartiers et pérenniser son festival

- ◆ Installer le dispositif « 1, 2, 3 Soleil » dans le district sud et ouest afin de couvrir tout le territoire de Charleroi ;
- ◆ Trouver de nouveaux partenaires pour initier le projet sur ces districts et créer un réseau autour de l'événement ;
- ◆ Organiser le premier festival d'art de rue pour enfants sur le territoire de Charleroi et plus précisément sur Couillet le 31 août 2019. Cet événement fédérateur clôturera les journées 1, 2, 3 Soleil dans les quartiers ;
- ◆ Reconduire annuellement ce festival lors du dernier week-end d'août pour clôturer les journées 1, 2, 3 Soleil.

6. Créer des aires de jeux novatrices dans un environnement sécurisé

- ◆ Poursuivre et intensifier le plan des aires de jeux sur la base du cadastre existant en prenant en compte les jeux qui n'appartiennent pas à la Ville ;
- ◆ Diversifier l'offre ludique (aires de jeux novatrices, naturelles,...) et prévoir une aire de jeux inclusive par district pour les enfants en situation de handicap ;
- ◆ Créer un premier mur ludique ;
- ◆ Réaliser des espaces « friendly » en ville pour les parents ;
- ◆ Créer une communication et une cartographie spécifique.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la jeunesse, du bureau d'études, du patrimoine, de l'enseignement, des bâtiments, des ressources humaines, de la direction de la prévention et de la sécurité, de la nature en ville, de la mobilité, de la cellule événement, de l'accueil temps libre, de la participation citoyenne, de l'égalité des chances, de la communication et de la cartographie.

Partenaires pressentis : Zone de police, Maison Pour Associations, CPAS et collectif citoyen.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les Etats généraux ont mis en évidence un réel intérêt pour les mouvements et les associations de jeunesse, c'est pourquoi la Ville souhaite faire un effort particulier à ces des lieux d'ouverture, de participation et de citoyenneté active, de découverte de la démocratie, d'éducation par l'action et d'apprentissage. La Ville peut également aider à leur promotion.

Un autre aspect souvent évoqué est la mise à disposition de locaux au profit des asbl officiant dans le secteur de la jeunesse.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°5

Favoriser l'accès et la pratique du sport pour tous

1. Mettre en œuvre des politiques adaptées pour accroître la pratique du sport chez les jeunes

- ◆ Développer un monitoring de la fréquentation des écoles de jeunes ;
- ◆ Prévoir des actions de sensibilisation dans les écoles ou dans les quartiers (actions de terrain type « journée découverte », soutien des maisons de jeunes...);
- ◆ Donner accès aux bâtiments scolaires, en dehors des heures de classe, aux associations sportives ;
- ◆ Développer des partenariats entre les écoles et les clubs sportifs pendant la période d'accueil temps libre.

2. Assurer une égalité de traitement entre les différents clubs

- ◆ Déterminer des critères qui permettent d'objectiver la répartition des subventions aux différentes disciplines sportives et aux clubs.

3. Renforcer l'accès de tous au sport via les chèques « sport » et la carte C-gratuit

- ◆ Assouplir les critères d'attribution des chèques « sport » ;
- ◆ Accroître le nombre de clubs sportifs adhérant à cette action, en améliorant leurs conditions d'accès ;
- ◆ Offrir la possibilité d'utiliser le chèque sport pour l'accès aux piscines communales ;
- ◆ Renforcer la communication.

4. Accroître les possibilités de pratiquer du sport en extérieur

- ◆ Recenser les espaces multisports existants et identifier ceux qui nécessitent une rénovation ;
- ◆ Identifier les sites qui pourraient être adaptés à la création d'un espace multisport ;
- ◆ Créer un skate-park extérieur à proximité de la gare ;
- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables et programmer leur mise en œuvre.

5. Mieux informer le citoyen sur l'offre sportive

- ◆ Optimiser la visibilité de l'offre sportive notamment par le biais du site Internet ;
- ◆ Identifier les différents publics cibles afin d'adapter la communication.

6. Utiliser le sport comme outil d'intégration des populations les plus marginalisées

- ◆ Développer des activités au sein de la base de loisirs de Marchienne-au-Pont ;
- ◆ Organiser des activités spécifiques telles que le BHS (Belgian Homeless Cup), PFS (Playing For Success) et des activités sportives au sein des quartiers (tournois inter-quartiers...);
- ◆ Augmenter l'offre sportive dans les quartiers via la cellule animation sportive de la division des sports et la cellule d'intégration par le sport.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services des sports, de l'enseignement, du bureau d'études, de la communication et de la direction de prévention et de la sécurité.

Partenaires pressentis : néant.

Corrélation avec les Etats généraux :

Ici aussi, de très nombreuses consultations et rencontres avec les clubs et les acteurs majeurs du sport ont été organisées. Elles ont permis de relever les nécessités d'améliorer la qualité de gestion des infrastructures en permettant des interventions plus rapides pour les petites réparations, une meilleure diffusion de l'offre d'activités sportives au sein des quartiers (notamment avec le concours de l'associatif local) et une meilleure communication autour des aides à la pratique sportive (chèque sport, etc.).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°6

Soutenir les événements majeurs en valorisant notre patrimoine carolo

1. Développer les Fêtes de Wallonie de Charleroi afin d'amplifier son aura touristique

- ◆ Intégrer les événements (Big Five) et en particulier les Wallos, dans les campagnes de promotion touristique de Charleroi et de sa région ;
- ◆ Poursuivre les collaborations au sein du secteur associatif et culturel (Eden et autres) ;
- ◆ Accroître l'assise du Village wallon en proposant davantage la participation de producteurs et artisans wallons ;
- ◆ Développer une scène musicale 100 % carolo le vendredi des Wallos.

2. Soutenir le folklore carolo

- ◆ Renforcer l'identité du folklore carolo (création d'un musée de la mémoire) ;
- ◆ Mettre en avant le folklore carolo via une communication adaptée (site internet ville, agenda, guide, panneaux publicitaires, sensibilisation dans les écoles...) ;
- ◆ Faciliter les procédures d'octroi de subsides pour les petits groupes folkloriques ;
- ◆ Vérifier l'état des voiries empruntées par les marches ;
- ◆ Encourager la participation des commerçants aux activités folkloriques le long du parcours.

3. Diversifier les offres touristiques

- ◆ Cibler les offres à proposer au public et créer de nouvelles offres ;
- ◆ Soutenir les projets événementiels des associations et créer des partenariats ;
- ◆ Créer des parcours BD à destination des Carolos et des visiteurs ;
- ◆ Créer des partenariats entre les artistes et les propriétaires de bâtiments remarquables ou insolites à valoriser lors de visites touristiques.

4. Valoriser les bâtiments remarquables dans le cadre des visites touristiques

- ◆ Inciter et soutenir les propriétaires dans leurs démarches d'entretien et de restauration de leurs bâtiments ;
- ◆ Etendre les primes « façade » à l'ensemble de l'intra-ring ;
- ◆ Poursuivre les visites des bâtiments remarquables (journées du patrimoine).

5. Assurer un accueil de qualité aux invités officiels

- ◆ Mettre à disposition de nouveaux uniformes pour les agents du protocole ;
- ◆ Adapter les cadeaux offerts aux différentes circonstances ;
- ◆ Parfaire la formation du personnel d'accueil aux règles protocolaires ;
- ◆ Amplifier la présence du protocole dans toutes les manifestations de la Ville.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les conseils de participation, les services des fêtes, de l'animation urbaine, de la voirie, du commerce et du protocole.

Partenaires pressentis : Maison du tourisme et office du tourisme.

Corrélation avec les Etats généraux

Les acteurs de la sphère folklorique carolo se sont réunis lors d'une table ronde. Si la reconnaissance et le renforcement de l'identité du folklore carolo comme vecteur positif de développement et de redéploiement de l'image de Charleroi, via par exemple la création d'un musée ou de la sensibilisation dans les écoles est primordiale, des mesures concrètes de soutien financier, de simplification administrative, de communication et de logistique seront également proposées.

UNE VILLE CONSTRUITE PAR LES CITOYENS

À Charleroi, les citoyens sont largement associés aux décisions publiques, à travers les conseils de participation, les conseils consultatifs et les comités et relais de quartier qui portent leur voix mais aussi par la retransmission en ligne du Conseil communal.

Dans les maisons de quartiers, les espaces citoyens, les conseils de participation ou encore au sein des 1 400 ASBL que compte notre ville, des milliers de bénévoles s'impliquent au quotidien. Il est capital de soutenir ce mouvement et de renforcer le lien entre l'autorité communale et les citoyens.

Avec l'appui de l'administration, chaque membre du Collège a organisé les états généraux de l'ensemble de ses matières afin d'enrichir le projet de ville, et de nourrir la rédaction du Programme Stratégique Transversal (PST) par des propositions issues de la société civile.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1

Améliorer la communication entre les élus, le personnel communal et les citoyens

1. Rendre disponibles les documents administratifs émis par les instances publiques communales

- ◆ Réaliser un bilan des activités de Cellule d'Accès aux Documents Administratifs de la Ville de Charleroi (CADAC) afin de soumettre au Collège un plan d'action.

2. Garantir la transparence et la publicité de l'action publique

- ◆ Poursuivre la retransmission des débats du Conseil communal en direct et en différé sur internet ;
- ◆ Garantir la transparence et la publicité de l'action publique au travers de publications dans Charleroi Magazine et sur le site internet.

Pilote administratif général : Inspecteur des ressources internes.

Services administratifs impliqués : les services des assemblées, des archives, de la division communication et de CADAC.

Partenaire pressenti : CPAS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2

Développer la participation citoyenne et soutenir au mieux les initiatives qu'elle génère

1. Constituer une ASBL dédiée à la participation citoyenne et définir ses missions

- ◆ Créer cette nouvelle structure avec un accompagnement dans la mise en œuvre ;
- ◆ Informer sur les missions attribuées à cette structure.

2. Faciliter le développement de la participation citoyenne et mieux la structurer

- ◆ Rédiger et mettre en œuvre une charte « associative » ;
- ◆ Etablir une procédure de sélection de projets « citoyens » pour chaque district et planifier la mise en œuvre de chacun des projets.

3. Contribuer à l'essor de la vie associative de Charleroi

- ◆ Accompagner les ASBL dans les domaines pédagogique, juridique, comptable, gestion des marchés publics, communication et logistique ;
- ◆ Promouvoir les conseils participatifs au sein des mouvements de jeunesse, des maisons des jeunes et des écoles secondaires, pour susciter davantage d'implication de la jeunesse dans les CP.

En lien avec : la perspective de développement urbain (PDU)

4. Soutenir les animations dans les quartiers

- ◆ Mettre à disposition du mobilier urbain/éphémère/mobile ;
- ◆ Développer des projets qui mettent les différents quartiers en action (ex. : le plus beau quartier, le quartier le plus dynamique, etc.) ;
- ◆ Créer des « events » en périphérie et prévoir notamment un festival par district.

En lien avec : PDU

5. Créer des lieux éphémères pour développer des projets

- ◆ Etablir un cadastre évolutif des lieux potentiellement utilisables comme lieux éphémères et permettre aux citoyens d'en disposer pour organiser des actions dans les quartiers ;
- ◆ Rédiger des conventions précaires d'occupation de ces espaces ;
- ◆ Mobiliser les citoyens autour de projets ponctuels concernant leurs quartiers/districts, en les rassemblant dans ces lieux ;
- ◆ Apporter une aide logistique lors de l'occupation éphémère de ces espaces.

6. Transformer d'anciennes maisons communales annexes (MCA) en maisons des associations dans les différents districts

- ◆ Evaluer les besoins des associations et habitants dans les quartiers/districts en termes d'occupation de locaux associatifs ;
- ◆ Fixer les travaux de rénovation réalisables et planifier les interventions chantier par chantier.

En lien avec : le PAEDC

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de la prévention et de la sécurité, de la jeunesse, de la direction de l'enseignement, des fêtes, de la direction citoyenneté, de la direction des bâtiments et le bureau d'études.

Partenaires pressentis : CPAS, maison pour associations (MPA), conseils de participation et la police de quartier.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3

Renforcer le rôle des conseils de participation et des conseils consultatifs

1. Renforcer le rôle des conseils de participation

- ◆ Permettre aux membres des conseils de participation de proposer :
 - l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal, après une rencontre préalable avec l'échevin responsable ;
 - de rendre un avis d'initiative sur des projets politiques les concernant ;
- ◆ Tenir, dans chaque district, à l'initiative des conseils de participation, au moins une assemblée annuelle réunissant l'ensemble des organisations citoyennes et associatives.

2. Développer trois types de budgets participatifs

- ◆ Renforcer la dynamique d'appels à projets participatifs vers les citoyens, associations de fait et ASBL ;
- ◆ Développer des aménagements urbains sur base des demandes des conseils de participation ;
- ◆ Impliquer des citoyens et structures locales (écoles, associations,...) dans la mise en œuvre des nouveaux projets d'aménagements urbains.

3. Mettre en œuvre un conseil communal « citoyens » annuel

- ◆ Evaluer les premières actions des conseils communaux citoyens ;
- ◆ Améliorer le concept sur la base des constats réalisés lors de la première action de ce projet ;
- ◆ Pérenniser le concept des « états généraux », en organisant des réunions périodiques ;
- ◆ Encourager et accompagner les conseils de participation et consultatifs à proposer l'inscription de points à l'ordre du jour du Conseil communal.

En lien avec : le plan de cohésion sociale (PCS)

4. Soutenir le développement des projets de participation citoyenne au sein des quartiers

- ◆ Simplifier les procédures afin que les conseils de participation puissent facilement élaborer et mettre en œuvre des projets qui répondent aux attentes et aux besoins des citoyens, au sein des quartiers ;
- ◆ Constituer une ASBL dédiée à la participation citoyenne et préparer sa mise en œuvre.

En lien avec : la perspective de développement urbain (PDU) et le plan de cohésion sociale (PCS)

5. Développer l'e-consultation des citoyens

- ◆ Evaluer les besoins, les souhaits des citoyens et, sur cette base, développer le type de logiciels et d'application adéquats ;
- ◆ Implémenter cette application sur le site communal et sur ceux des ASBL dédiées à la participation ;
- ◆ Promouvoir cette possibilité de consultation et d'échange ;
- ◆ Utiliser cette application dans le cadre des budgets participatifs, de projets d'aménagement urbain, de projets de comités de quartiers, etc.

6. Prendre en compte l'avis des citoyens lors d'aménagements dans les espaces publics

- ◆ Estimer les besoins, les souhaits et le type de participation adéquate, en fonction de la taille, de la nature et de la localisation des projets ;
- ◆ Réaliser une consultation sur l'usage des espaces publics concernés ; mettre en œuvre un projet pilote en 2020 ;
- ◆ Prévoir la consultation des usagers par le bureau d'études pour les rénovations d'espaces publics.

7. Renforcer le rôle des conseils consultatifs

- ◆ Permettre aux membres des conseils consultatifs de proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal, après une rencontre préalable avec l'échevin responsable ;
- ◆ Créer divers conseils ou commissions consultatifs ; en définir les missions, les membres et les modalités de fonctionnement :
 - a. Créer un conseil consultatif du monde animal
 - Adopter, préalablement, une charte sur le bien-être animal ;
 - Revoir, également, les conventions liant la Ville à des acteurs externes, notamment la S.P.A. et sélectionner une clinique vétérinaire pour prendre le relais de certains actes en cas de fermeture de la S.P.A. ;
 - b. Créer une commission consultative du commerce et du tourisme
 - c. Créer un conseil consultatif de la sécurité routière
 - d. Créer un conseil consultatif de la Nature en Ville
 - e. Créer un conseil consultatif Pôle Energie
 - f. Créer le conseil consultatif de l'économie sociale
 - g. Créer le conseil consultatif du numérique

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la direction de la prévention et de la sécurité, des assemblées, de la jeunesse, de la division de l'égalité des chances, de la mobilité, le bureau d'études, le vétérinaire communal.

Partenaires pressentis : CPAS, maison pour associations (MPA) et les conseils de participation.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les états généraux ont validé cet objectif opérationnel tout en pointant la nécessité de développer d'autres outils. En effet, si une large majorité de citoyens interrogés souhaitent participer et donner davantage leur avis, tous ne sont pas disposés à s'impliquer de manière régulière, organisée et institutionnalisée. Il y a donc bien une aspiration à davantage de participation, mais sous différentes formes.

La méconnaissance par la population des dispositifs participatifs a aussi été mise en lumière. Les conseils consultatifs eux-mêmes sont méconnus des membres de comités de quartiers (pourtant impliqués dans la vie locale). Les citoyens impliqués dans des projets locaux s'estiment pas ou trop peu soutenus par la Ville et demandent davantage de clarté, des personnes de référence.

De manière générale, tous les citoyens déjà mobilisés demandent la mise à disposition ponctuelle de locaux, dans les districts et les quartiers, pour se réunir et organiser leurs activités.

UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE

Ville industrielle et d'innovation, Charleroi se veut ouverte et chaleureuse. Son sens de la fête et son esprit de folklore fusionnent avec ferveur.

Charleroi, c'est aussi sa mémoire ouvrière, ses terrils ou la préservation de sites remarquables comme le haut fourneau HF4.

Ville d'images également, avec notamment l'un des plus grands musées d'Europe dédié à la photographie. Sans oublier la bande dessinée avec les éditions Dupuis et l'école de Marcinelle qui ont marqué plusieurs générations de lecteurs.

Tous ces éléments, alliés au développement de l'aéroport et à la proximité des lacs de l'Eau d'Heure peuvent faire de notre territoire un espace de plus en plus prisé par un public en quête de dépaysement.

Forte de ces atouts et de sa position de première ville de Wallonie, Charleroi entend également contribuer pleinement et activement à la dynamique de son aire métropolitaine.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1

Développer le tourisme patrimonial carolo

1. Mieux faire connaître notre patrimoine de réputation internationale

- ◆ Réaliser une signalisation touristique en ville et sur l'entité ;
- ◆ Créer un maximum de liens avec les partenaires économiques locaux dont B4C, BSCA... ;
- ◆ Développer une politique promotionnelle de Charleroi et sa région dans le secteur horeca notamment par la presse et par du marketing relationnel (voyage de presse - médias étrangers).

2. Créer des parcours BD

- ◆ Poursuivre l'acquisition d'œuvre de personnages BD (Dupuis) ;
- ◆ Disposer les œuvres de manière à créer un parcours touristique en centre-ville et coordonner des animations autour de ce parcours, en partenariat avec d'autres acteurs (ASBL Centre Ville) ;
- ◆ Intégrer ce parcours dans les outils de promotion touristique.

3. Soutenir les publications en wallon

- ◆ Promouvoir les publications régionales au travers des outils communaux de communication ;
- ◆ Intégrer des événements en langue régionale dans les Big Five.

4. Créer une plateforme numérique de communication, regroupant les différents opérateurs culturels et touristiques

- ◆ Déterminer les opérateurs à intégrer dans la plateforme numérique ainsi que leurs attentes et leurs besoins dans le but d'optimiser, de diffuser et de mutualiser l'information ;
- ◆ Gérer et alimenter la plateforme.

Pilote administratif général : Inspecteur de la vie citoyenne.

Services administratifs impliqués : les services de la culture, de l'office du tourisme, de la communication, de la cellule événement et de l'animation urbaine.

Partenaires pressentis : ASBL CentreVille et la maison du tourisme.

Corrélation avec les Etats généraux :

Les acteurs de la sphère événementielle carolo, dans un cadre très large, ont eu l'occasion de s'exprimer via un questionnaire en ligne dans un premier temps. Sur base de ce dernier, une table ronde a été organisée pour y aborder les sujets les plus importants : la diversité de la musique et des événements proposés, le doc event, la prévention contre l'alcool et les drogues ainsi que la propreté. Diverses mesures concrètes ont été identifiées en termes de soutien financier, de simplification administrative, de communication et de logistique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2

Valoriser « Charleroi Métropole » par le développement de projets coordonnés avec les 28 autres villes et communes

1. Valoriser les terrils et sentiers en vue de favoriser la biodiversité, la propreté et l'ouverture paysagère de manière durable

- ◆ Mettre sur pied un comité transversal chargé de gérer les milieux naturels existants et d'en créer de nouveaux ;
- ◆ Créer des synergies avec le partenaire « Projet destination Terrils » ;
- ◆ Créer, baliser et entretenir des sentiers ;
- ◆ Créer des liens entre les divers sites ;
- ◆ Sensibiliser les riverains et les touristes à la biodiversité des Terrils.

2. Créer un réseau de commerçants locaux pour valoriser les produits labellisés

- ◆ Définir le label et le promouvoir auprès des commerçants ;
- ◆ Communiquer sur le réseau de commerçants labellisés.

3. Engager la transition de Charleroi vers un système alimentaire durable

- ◆ Participer au projet d'une future cantine publique qui pourra fournir des repas quotidiens aux écoles, hôpitaux, maisons de repos et livrer des repas aux personnes à mobilité réduite ;
- ◆ Soutenir la structure de la ceinture alimentaire de Charleroi Métropole.

4. Mettre en place une Société Énergétique Territoriale

- ◆ Lancer une première série de projets (notamment de développement photovoltaïque sur les bâtiments publics) et les évaluer ;
- ◆ Mettre en place une ou plusieurs communautés énergétiques sur le territoire communal (à définir selon l'évolution de la législation Wallonne) ;
- ◆ Généraliser des investissements en production renouvelable (développement d'une filière de biométhanisation, de biomasse et de géothermie classique ou minière).

5. Renforcer la visibilité de Charleroi à l'international

- ◆ Redynamiser et valoriser les jumelages existants ;
- ◆ Renforcer les échanges avec les villes jumelées (ex : accueil étudiants Himeji et Schramberg) ;
- ◆ Elaborer un ouvrage de présentation de Charleroi en français, anglais, néerlandais, allemand et italien ;
- ◆ Poursuivre l'accueil des délégations officielles (ambassadeurs, consuls, maires...) et les développer ;
- ◆ Représenter Charleroi dans les forums et salons internationaux (ex : MIPIM).

Pilote administratif général : Inspecteur de l'aménagement et du développement de la ville.

Services administratifs impliqués : les services de la communication, de l'office du tourisme et du commerce.

Partenaires pressentis : CPAS, ISPPC et CATCH.

LE SUIVI DU PST

ETAPE ESSENTIELLE DE LA DÉMARCHE PST

Tout au long de sa mise en œuvre, le PST va faire l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux par les différents intervenants et organes amenés à le piloter. Cette évaluation constitue une étape essentielle de la démarche PST. Elle doit être considérée comme un outil de bonne gestion communale, de bonne gouvernance mais aussi comme une occasion d'échanger, de créer le dialogue entre l'administration et les mandataires politiques. C'est enfin une opportunité de valoriser et motiver l'ensemble du personnel en communiquant sur les avancées des projets et actions.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PST

Suivre l'état d'avancement du PST, c'est assurer le suivi d'une multitude de projets différents, réalisés simultanément par des groupes de travail différents. Le suivi global de la mise en œuvre du PST sera quant à lui de la responsabilité du collège communal et du comité de direction.

LES TYPES D'INDICATEURS

La mesure des activités de la Ville repose sur un régime d'Indicateurs définis selon les deux catégories suivantes :

- les indicateurs de réalisation présentant les données opérationnelles de suivi de l'activité de la Ville;
- les indicateurs de résultat présentant les résultats de l'activité sur l'ensemble de ses bénéficiaires ;

L'analyse des indicateurs se fera de la manière suivante :

- les objectifs d'impact, de qualité et d'efficacité seront évalués au travers des valeurs cibles mesurables, quantitatives et qualitatives, fixées dans le cadre des indicateurs de résultat.
- les objectifs généraux d'efficience et d'économie à atteindre seront appréciés, au travers d'analyses croisant les données relatives aux indicateurs de résultat et les données relatives aux ressources financières et humaines mobilisées.

L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PROJETS

Afin de s'assurer un suivi minutieux de l'ensemble des projets à réaliser, la Ville va se doter d'un logiciel de gestion de projet. En effet, il permettra de :

- mettre à jour le statut des tâches de l'ensemble des intervenants en temps réel et d'éviter ainsi bon nombre de réunions destinées à faire le point sur la situation ;
- de disposer d'informations collectées qui permettront dans un premier temps, d'établir des tableaux de bord et des reportings fiables et dans un second, de servir d'outils d'aide à la décision ;
- de faciliter l'interprétation des données et des indicateurs des tableaux de bord par le croisement de ces données et indicateurs ;
- d'obtenir plus aisément des résultats globalisés sur les objectifs opérationnels et stratégiques ;
- de gérer au mieux l'interopérabilité des différents plans (PDU, PAEDC,...).

Ce type de logiciel nous permettra également de garder une vue synoptique sur les objectifs opérationnels et stratégiques. Une erreur serait de se focaliser uniquement sur les projets et actions surtout lorsqu'ils sont en nombre, comme c'est le cas pour notre ville.

LES TABLEAUX DE BORD ET LES RAPPORTS

Le Comité de direction se chargera de réaliser des tableaux de bord stratégiques, opérationnels et budgétaires de manière périodique afin d'assurer un reporting continu du PST. Ces informations régulières ont pour objet de vérifier le maintien de l'équilibre entre le périmètre, les délais et les coûts afin d'obtenir au final le résultat attendu par le Collège.

L'administration, de son côté, est chargée de fournir régulièrement au Collège, sur base de ces tableaux de bord, des rapports sous forme de fiches portant sur l'état d'avancement de chaque projet. Cette fiche d'état d'avancement reprend des données essentielles sur la planification, sur l'état de réalisation, sur l'évaluation des projets et sur des propositions d'orientation afin d'appliquer des mesures correctives ou des modifications de projet au besoin.

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PST

Comme signalé dans le guide méthodologique de la Wallonie :

« L'évaluation permet :

- d'apprécier si les objectifs fixés dans le cadre du PST ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être. Les objectifs, projets et actions du PST seront par ailleurs analysés au regard de divers critères d'évaluation tels que l'efficacité ou l'efficience ;

- et d'analyser la démarche PST mise en place par la commune. Les conclusions tirées lors de exercices de suivi peuvent mener à une actualisation du PST. »

L'évaluation du PST est menée par le collège communal au moins une fois à la mi-législature et une fois en fin de législature, idéalement annuellement lors de l'élaboration du budget ou des comptes.

L'évaluation, un événement extérieur ou une opportunité imprévue peuvent également être à l'origine d'une actualisation du PST.

A cette occasion, la planification et la répartition des ressources pourront être rediscutées.

Enfin, l'autorité politique mènera annuellement un exercice de planification, idéalement au moment de l'élaboration du budget.

PLAN INTERNE DE COMMUNICATION DU PST

L'implication de l'ensemble des agents communaux est essentielle à la réussite de la démarche PST. C'est pourquoi, le Comité de direction a désigné un agent spécialement affecté à la communication interne sur la démarche. La rédaction d'un plan de communication est, dès lors prévue.